

La politique de jeunesse en Slovaquie



La politique de jeunesse en Slovaquie

Conclusions de l'étude internationale du Conseil de l'Europe

Peter Lauritzen

Bjorn Jaaberg Hansen

Anthony Azzopardi

Andreas Walther

Alexandra Raykova

Dietrich Baenziger

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise:

Youth Policy in the Slovak Republic

ISBN 92-871-6228-1

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division de l'information publique et des publications, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Editions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int>

ISBN 92-871-6229-8

© Conseil de l'Europe, novembre 2007

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe




Table des matières

Résumé	5
Préambule	9
1. Présentation de la République slovaque	13
1.1. Situation générale du pays	13
1.2. Contexte historique	13
1.3. Questions liées aux minorités	14
1.4. Economie et politique étrangère	14
1.5. Impact sur la politique de jeunesse	15
2. Politique de jeunesse en Europe – Origines de l'étude	17
2.1. Etudes de la politique de jeunesse	17
2.2. Comment formuler une politique de jeunesse	18
2.3. Principe d'intégration	18
2.4. Législation sur la jeunesse	19
2.5. Une politique de jeunesse fondée sur des données scientifiques	19
2.6. Une politique de jeunesse adaptée à chaque pays	19
3. Mise à disposition de la politique de jeunesse	21
3.1. Structures nationales et locales	21
3.2. Pour une approche globale de l'éducation	25
4. Les grands défis de la politique de jeunesse en Slovaquie	27
4.1. Décentralisation	27
4.2. Transition de l'école au travail	30
4.3. Question rom	33



5. Aide au développement de la politique de jeunesse	37
5.1. Ressources humaines et financières	37
5.2. Recherche sur la jeunesse	38
5.3. Formation des travailleurs de jeunesse	39
6. Action de la politique de jeunesse	43
6.1. Intégration	44
6.2. Anticipation	44
6.3. Indicateurs.....	45
7. Note finale	47
8. Recommandations	49
Bibliographie	51
Annexes	55
I. Programme de la première visite	55
II. Programme de la deuxième visite	57



Résumé

La présente étude internationale de la politique de jeunesse slovaque a été entreprise par un groupe d'experts internationaux du Conseil de l'Europe (Direction de la jeunesse et du sport).

Les principales sources d'information ont été les suivantes :

- le Rapport national établi par le Département de l'enfance et de la jeunesse du ministère de l'Education (Ministry of Education, 2005) ;
- des documents et informations présentés par diverses personnes, organismes et organisations ;
- deux visites d'étude effectuées par l'équipe internationale en novembre 2004 et février 2005, avec des rencontres de représentants de différents ministères, administrations et organisations concernés ; et
- une recherche bibliographique et de sites internet entreprise par le rapporteur et d'autres membres de l'équipe d'étude internationale.

Le programme des deux visites avait été soigneusement établi et l'équipe fut accueillie avec une courtoisie telle qu'elle a eu le sentiment de pouvoir discuter de tous les problèmes soulevés sans la moindre difficulté et en toute confiance. Tous les participants aux discussions étaient parfaitement préparés et ont répondu très aimablement aux interrogations et demandes d'explications formulées par les membres de l'équipe d'étude. Nos remerciements vont ici aux interprètes qui ont tenu leur rôle avec le plus grand professionnalisme.

L'histoire et la culture slovaques sont très riches. L'histoire politique du pays est marquée par des événements d'une importance particulière pour sa population et celle des pays voisins. C'est un pays de minorités qui doit faire face aux problèmes que présente une telle situation. L'indépendance de la république est encore récente, mais elle a réussi, en quelques années, à lancer plusieurs réformes qui lui ont permis de bâtir une nouvelle nation et de devenir membre de l'Union européenne.

Le ministère de l'Education, par le biais de son Département de l'enfance et de la jeunesse, a pris l'initiative d'élaborer une politique de jeunesse fondée, autant que possible, sur les valeurs démocratiques promues par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Soucieuses de créer une base solide, des structures et des organisations ont été invitées à contribuer à des consultations, des discussions, des forums et des conférences afin d'intégrer les besoins, les points de vue et les attentes de manière aussi représentative que possible. Le gouvernement central a



financé les initiatives, et des membres de la communauté scientifique se sont chargés de fournir les données susceptibles d'orienter la politique de jeunesse.

Cette stratégie a débouché sur la publication de deux documents très importants : « Conception de la politique de l'enfance et de la jeunesse en République slovaque jusqu'en 2007 » (http://www.minedu.sk/DIEN/DaM/NYP/2005_Conception_of_State_Policy.pdf) et le « Rapport national ». Ces deux documents ont préparé la présente étude sur la politique de jeunesse menée par le groupe d'experts internationaux. Ils ont également permis de souligner trois questions considérées comme étant de la plus haute importance pour la société slovaque : la décentralisation, la transition entre l'école et le travail, et la minorité rom.

Malgré le travail préliminaire très précieux réalisé depuis plusieurs années, l'équipe d'étude n'a pu ignorer certaines inquiétudes. Le Département de l'enfance et de jeunesse n'est pas seulement la locomotive du développement de la politique de jeunesse. Il semble dominer toute la stratégie et, par conséquent, tout doit obligatoirement être soumis au ministère de l'Éducation pour approbation. S'il est important qu'un des acteurs se charge des améliorations, des changements et des réalisations, il serait plus sage que le Département de l'enfance et de la jeunesse joue un rôle moins énergique. La suggestion a ainsi été faite de créer un ministère de la Jeunesse.

La mise en place d'un processus de décentralisation est positive en soi pour promouvoir des initiatives au niveau local. Cependant, le processus n'aboutira pas si les personnes impliquées ne sont pas formées pour assumer les responsabilités associées à ce type de stratégie. Force a été de constater que le transfert de pouvoirs aux municipalités a, pour l'instant, créé plus de problèmes qu'il n'en a résolus. C'est un lent processus qui exige un appui total de la part du gouvernement central à tous les niveaux. Il exige en particulier des ressources humaines et financières et l'application rapide de la Charte européenne de l'autonomie locale.

La préparation au monde du travail et du chômage pose des problèmes qui ne sont pas propres à la République slovaque. Les mesures prises pour doter les jeunes et les moins jeunes sans emploi des outils nécessaires sont louables. Toutefois, elles semblent entravées par de fortes disparités entre les villes et les zones rurales, entre la population majoritaire et les minorités roms notamment. Cela ne signifie pas qu'il y ait des discriminations. Il s'agit simplement de souligner que les problèmes d'emploi ne pourront pas être résolus sans investir des moyens où les besoins sont les plus criants, en élaborant des plans d'action à l'adresse des chômeurs « non diplômés » qui ne contiennent pas d'obstacles déguisés ou de limitation de l'autonomie des bureaux municipaux de l'emploi pour des questions de restrictions budgétaires.


La situation des Roms en République slovaque constitue un problème dans le problème. Ni l'histoire, ni l'attitude de la majorité de la société, ni la culture rom ne sont propices à la mise en place d'une solution simple pour remédier à la situation. Une forte majorité de Roms est victime de pauvreté, de ségrégation, est exclue de l'éducation et du marché de l'emploi, et vit dans des conditions indécentes. La solution consisterait peut-être à chercher une voie différente, qui permettrait d'éviter les méprises, les étiquettes et les préjugés, en créant plus d'occasions pour une vraie participation à la société civile aux niveaux local et national, en mettant en œuvre les nombreux projets et lois proposés, et en suivant les recommandations de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.



La situation de la recherche sur les jeunes et de leur formation professionnelle, aussi prometteuse soit-elle, doit être sérieusement repensée. La république peut compter sur une communauté très forte et honorable de scientifiques et de travailleurs bénévoles de jeunesse. Dans le même temps, rien n'est clair en ce qui concerne l'usage qui est fait des dossiers préparés par les chercheurs pour que la politique de jeunesse repose sur des données factuelles. On ignore également ce qui est entrepris pour former des travailleurs qualifiés de jeunesse et des animateurs de groupes de jeunes. A cet égard, l'apprentissage non formel est la première victime.

La politique de jeunesse ne peut pas résoudre tous les problèmes que rencontrent les jeunes en Slovaquie. Elle a vocation à préserver avant tout le principe selon lequel les jeunes sont une ressource, et non un problème. Il convient ici, dans le cadre d'une approche intégrée, d'encourager la participation des jeunes dans la société pour qu'ils soient des citoyens actifs, de les protéger contre les abus, de promouvoir la reconnaissance de l'acquisition non formelle de savoir-faire et de compétences, et de leur assurer un environnement sûr (santé, loisirs, logement, justice, éducation, emploi, etc.). Cela demeure possible en anticipant les problèmes plutôt qu'en adoptant une attitude réactive face aux difficultés actuelles, et en développant des objectifs mesurables et des indicateurs de performance clairs.





Préambule

Les évaluations de politique de jeunesse organisées par la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe suivent la recommandation des ministres adoptée lors de leur réunion tenue à Luxembourg en 1995. Ces évaluations poursuivent les objectifs suivants :

- améliorer la bonne gouvernance dans le domaine de la jeunesse du pays évalué en instaurant un dialogue et une meilleure coopération entre le gouvernement, la société civile et la recherche ;
- contribuer au processus de connaissance et de développement de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe ; et
- contribuer à une plus grande unité de l'Europe dans le domaine de la jeunesse et fixer des standards pour les politiques (Comité directeur européen pour la jeunesse, CDEJ, Conseil de l'Europe, 2004, p. 11)

Les études internationales visent plus précisément à identifier les composantes des politiques de jeunesse de manière à mieux les penser dans toute l'Europe et de contribuer à développer un processus de formation à leur élaboration et à leur mise en œuvre (Conseil de l'Europe, 2003*b*, p. 16).

En amont de la présente étude, la Slovaquie a demandé au Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) de l'inclure dans son programme intergouvernemental d'activités. L'équipe d'étude internationale est constituée comme suit : Peter Lauritzen (Secrétariat), chef du Service de la jeunesse, Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe; Bjorn Jaaberg Hansen (CDEJ), président; Anthony Azzopardi (chercheur, président, réseau de correspondants), rapporteur; Andreas Walther (IRIS), chercheur sur la jeunesse; Alexandra Raykova (présidente du Forum des jeunes Roms européens (FERYP), expert ; Dietrich Baenziger (Conseil consultatif pour la Jeunesse).

Avant de constituer le groupe d'experts, M. Lauritzen s'est entretenu avec les autorités slovaques des contenus détaillés du Rapport national et de la méthode d'analyse retenue. Les demandes spéciales ont été prises en considération. En l'occurrence, il a été demandé à l'équipe d'étude :

- d'examiner la situation de l'emploi et de la participation ;
- d'examiner la situation des jeunes roms et, plus généralement, le problème des minorités ; et
- d'évaluer les dix dernières années de développement de cette jeune nation et du problème de l'identité européenne.



Ces trois requêtes ont ensuite été approfondies et affinées lors de la première visite effectuée par l'équipe d'étude au cours de la première semaine de novembre 2004. Lors d'une première réunion au ministère de l'Éducation, l'équipe a été informée que les trois grands domaines d'intérêt des responsables de la politique de jeunesse étaient les suivants :

- la décentralisation et la participation ;
- la transition de l'école au travail ; et
- la question rom.

Étant donné la nécessaire approche globale pour développer une telle politique de jeunesse, d'autres questions comme l'éducation, l'apprentissage non formel, la santé, le logement, la citoyenneté active et la cohésion sociale sont également l'objet des discussions.

Le Rapport national provisoire (RN) de la République slovaque a été remis à l'équipe d'étude lors de sa deuxième visite (14-20 février 2005). Une version actualisée a été envoyée par courrier électronique le 8 avril 2005. Le RN sert généralement de point de départ pour les questions et commentaires sur la politique de jeunesse. Par conséquent, il n'est pas destiné à être supervisé ou analysé par l'équipe. Toutefois, les experts internationaux ont pu formuler leurs premières impressions et réactions en s'appuyant sur le document « Conception of State Policy towards Children and Youth in the Slovak Republic until the year 2007 » (Conception de la politique de l'enfance et de la jeunesse en République slovaque jusqu'en 2007), publié par le ministère de l'Éducation conformément à la Résolution 1213 adoptée par le Gouvernement slovaque. D'autres documents mis à leur disposition et les nombreux échanges qui ont eu lieu lors des deux visites ont aidé l'équipe d'étude à mieux comprendre le contexte dans lequel était développée la politique de jeunesse.

Par conséquent, l'étude des experts du Conseil de l'Europe sur la politique nationale de jeunesse de la République slovaque s'appuie sur les informations collectées au cours des deux visites sur place. En amont, M. Jan Sipos et ses collègues, notamment M^{me} Maria Bonova du ministère de l'Éducation, nous ont envoyé des documents par courrier électronique. Les informations relatives à la géographie, la population, l'histoire et la langue, l'État et le gouvernement, ainsi que la culture, proviennent de plusieurs sources. Cette démarche paraissait essentielle avant de s'aventurer dans un milieu étranger, avec la responsabilité de commenter et d'évaluer la vision, le développement et la mise en œuvre d'une politique de jeunesse. Le fossé culturel et de savoir qui existe, et qu'il n'a pas été possible de combler entièrement, entre les concepteurs de la politique nationale de jeunesse et les experts chargés de l'étudier est un point très important dans la lecture du présent document. Bien sûr, les excellentes dispositions prises par les organisateurs ont permis de réduire en grande partie ce fossé lors de nos deux visites. Non seulement l'équipe a reçu d'autres documents qui lui ont permis de mieux comprendre le contexte « local », mais elle a eu la possibilité de participer à des présentations formelles, à des discussions, à des réunions et observations informelles. Nos innombrables questions ont donné lieu à des réponses préparées et spontanées, très satisfaisantes, malgré le fréquent recours à des interprètes du slovaque vers l'anglais. Les deux visites, soit dix journées au total, ont vu s'enchaîner les réunions qui démarraient tôt le matin et s'achevaient en fin d'après-midi ou en début de soirée, les pauses déjeuner, dîner et café constituant de brefs moments de détente qui étaient les bienvenus. Globalement, le



programme des deux visites a été respecté. L'équipe a été traitée avec la plus grande courtoisie et ce qui suit s'inscrit dans ce même esprit.

Le rapport est délibérément assez court : il est destiné à être lu, étudié, discuté et suivi d'effet. Nous espérons également qu'il permettra de mieux comprendre la jeunesse, d'améliorer la méthode ouverte de coordination, et de produire un modèle de politique de jeunesse qui reflète les aspirations et les valeurs démocratiques de ce pays.

Le rapport est divisé en six chapitres. Après une présentation de la République slovaque (chapitre 1) et d'un cadre clair et exploitable pour le développement d'une politique de jeunesse telle qu'encouragée par le Conseil de l'Europe (chapitre 2), le chapitre 3 est consacré à la mise à disposition de la politique de jeunesse. Les trois domaines d'intérêt mis en avant par les autorités slovaques – décentralisation, transition de l'école au travail et question rom –, ainsi que les aides considérées comme fondamentales pour des procédures d'application adaptées font l'objet des chapitres 4 et 5. Quels que soient le contexte et les conditions, la politique de jeunesse doit pouvoir y répondre de façon approfondie et pratique. Les réponses de cette politique aux nouveaux besoins de la Slovaquie en général et des jeunes en particulier sont commentées au chapitre 6. Ce dernier est suivi par une note finale, des recommandations, une liste de références et deux annexes.





1. Présentation de la République slovaque

1.1. Situation générale du pays

La République slovaque est située en Europe centrale, au sud de la Pologne. Elle a des frontières communes avec l'Autriche, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et l'Ukraine. Le climat est tempéré et son territoire est accidenté et montagneux. En juillet 2003, la population était estimée à 5,4 millions, avec une densité de 110 habitants au kilomètre carré. La population est composée à 85 % de Slovaques, les 15 % restant étant formés de Hongrois (10 %), de Tchèques (2 %), de Roms (1,7 %)¹, de Ruthènes et d'Ukrainiens (0,7 %), d'Allemands (0,10 %), de Polonais (0,10 %) et d'autres minorités (0,4 %) (Ministry of Education, p. 17).

Près de 60,3 % des Slovaques sont catholiques, 7 % évangélistes, 3,4 % orthodoxes, 2 % calvinistes, 0,6 % chrétiens orthodoxes, 6,2 % protestants, 1,6 % réformistes, 18,9 % sans confession (www.slovakia.org/sk-facts.htm).

La Slovaquie est une république multipartite dirigée par un Président. Le pouvoir exécutif est aux mains du Conseil national à une seule chambre, composé de 150 membres élus à la proportionnelle pour quatre ans.

1.2. Contexte historique

La situation politique et l'histoire de la Slovaquie sont une succession de différends monarchiques, de domination politique et culturelle, de conflits ethniques et d'évolutions politiques et économiques rapides.

Dès les premiers siècles, l'histoire de la Slovaquie est liée à celle du royaume hongrois et à la branche autrichienne des Habsbourg. Au début du xx^e siècle, l'avènement de la République tchécoslovaque y met un terme (1918). Vingt ans plus tard, la république explose sous la pression des Allemands, les deux Etats tchèque et slovaque ne seront réunis qu'en 1945. Trois années plus tard, en 1948, la révolution de février conduit au coup d'Etat communiste. Pendant vingt ans, la Slovaquie est gouvernée par les communistes. En 1968, elle entreprend une série de réformes démocratiques pour instaurer le socialisme à visage humain qui tournent courts avec le Printemps de Prague et l'invasion du pays par l'armée soviétique. Les réformes démocratiques ne deviennent réalité qu'en 1989, après l'effondrement de l'URSS et la révolution de velours. La Tchécoslovaquie est libre. Le 1^{er} janvier 1993, la Tchécoslovaquie se scinde en deux Etats indépendants : la

1. Selon la Commission des Communautés européennes (Bruxelles, 2005), les Roms représentent la plus forte minorité ethnique, avec 7% de la population (http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2005/jan/jrpsi_2005_annex_en.pdf).



République tchèque et la Slovaquie. La Slovaquie devient membre de l'OTAN, des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, et devient membre à part entière de l'Union européenne le 1^{er} mai 2004.

-----> **1.3. Questions liées aux minorités**

Durant toutes ces années, un certain nombre de problèmes relatifs aux frontières et à leurs changements, aux groupes minoritaires et à la dominance linguistique sont devenus des enjeux politiques en Tchécoslovaquie et dans les pays voisins, en particulier en Hongrie. Ces enjeux ont été repris par les partis politiques des jeunes républiques tchèque et slovaque, et se sont retrouvés au centre des préoccupations d'institutions internationales comme le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. La vie culturelle et politique des Slaves, des Hongrois, des Juifs et des Roms est devenue le théâtre de réactions et de discussions musclées, parfois antidémocratiques, entre les leaders politiques des pays voisins, ou entre les chefs de file politiques et les activistes des minorités, à l'intérieur de l'un ou l'autre pays. Une série de lois fut adoptée. L'un des camps les jugeait essentielles pour l'ordre social et politique, tandis que l'autre y voyait autant d'obstacles à l'intégration, à l'autonomie et à l'autodétermination auxquelles telle minorité aspirait. Ainsi, la question de l'usage du hongrois par la minorité hongroise en Slovaquie a-t-elle connu bien des rebondissements avant qu'une forme d'accord amiable soit trouvée. L'état civil des Juifs et des Roms et leur acceptation par la société ont connu une évolution similaire. A chaque fois, l'un des camps accusait l'autre d'être fermé à tout compromis, rigide, autoritaire ou antisocial.

Heureusement, avec le temps, les réformes législatives entreprises par le Conseil national slovaque ou dérivées des réglementations du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ont apaisé les antagonismes entre les principaux acteurs.

-----> **1.4. Économie et politique étrangère**

Les évolutions et bouleversements ne sont pas sans avoir d'effets en cascade, sur l'économie et la politique étrangère d'une nation. L'industrialisation de la Slovaquie a en grande partie eu lieu sous le régime communiste (1948-1989). En accédant à l'indépendance, la République slovaque s'est trouvée confrontée à une pénurie d'industries modernes et d'emplois car, à l'époque, le premier secteur de production était celui des armes et des équipements militaires. Une conversion fondamentale à l'économie libérale devait entraîner l'économie slovaque sur la voie de la croissance. Beaucoup a été fait, en plus de la privatisation progressive des entreprises d'Etat. L'essor du commerce international a soutenu l'augmentation du PIB et la baisse du déficit budgétaire de l'Etat. Tous ces développements semblent indiquer qu'aujourd'hui la République a « commencé à écrire sa propre histoire économique ».

En ce qui concerne la politique étrangère, la République slovaque peut désormais se vanter d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins et les institutions internationales.

L'un des événements majeurs à cet égard fut la signature du Traité d'amitié et de coopération par les Premiers ministres slovaque et hongrois en mars 1995. Le traité redéfinissait les frontières entre les deux pays et prévoyait un accord bilatéral sur la protection des droits des minorités ethniques de part et d'autre de la frontière. Ce traité, ainsi que d'autres, ont permis de maintenir les liens avec des partenaires d'autrefois comme la Pologne, l'Ukraine et la Hongrie. Parallèlement, de nouveaux partenariats ont été conclus avec l'Allemagne, la France, l'Autriche, l'Italie et les



Etats-Unis d'Amérique notamment. Les produits exportés vont de la machinerie et des équipements de transport aux produits chimiques, tandis que l'aide économique de l'Union européenne continue de soutenir l'économie slovaque. Jusqu'à présent, malgré des perspectives globalement positives, le chômage reste la préoccupation majeure de la Slovaquie avec un taux de 17 %.

-----> 1.5. Impact sur la politique de jeunesse

Ce bref aperçu de la situation est significatif d'une volonté ferme de réforme démocratique, de stabilité économique, de privatisation et de mondialisation. L'étude de l'impact sur la politique de jeunesse en Slovaquie conduit au thème central de ce rapport : un examen critique, « de l'extérieur », de cette politique.

Parmi les difficultés auxquelles la Slovaquie devait faire face, il y avait celle de créer une nation dans un pays récemment indépendant. En tant que telle, la République slovaque n'a qu'une brève histoire moderne quant à son autonomie, le pluralisme et les processus générés par toute économie de marché. Par conséquent, elle est confrontée à de nouvelles formes de socialisation et en particulier à des changements dans la composition du groupe social formé par les « jeunes » – en passant d'une entité homogène de la structure sociale socialiste à un agrégat social d'individus.

Il fallait repenser le rôle de l'Etat, où les mouvements de la jeunesse sont davantage ancrés dans la société civile que dans les structures de l'Etat, le conflit le plus grave concernant l'influence, l'intervention et la propriété. Premièrement, il n'y a pas de place, dans une société démocratique axée sur le marché pour une base paternaliste et « monopensiste ». Deuxièmement, les jeunes savent parfaitement où se trouvent les compétences et responsabilités, y compris les leurs, et il est impossible d'ignorer ou de minimiser par quelque moyen que ce soit leur pleine et entière participation à la société civile en tant que citoyens actifs. Et troisièmement, dans le respect de « l'attente universellement proclamée d'une politique de jeunesse intégrée » (Williamson, 2002, p. 20), une appropriation commune de la politique de jeunesse constitue un ingrédient indispensable.

Les implications révélées ici englobent le niveau et l'étendue des compétences et responsabilités. Tandis que l'influence et l'intervention de l'Etat, en termes d'aide juridique, administrative et financière, sont généralement acceptées, il convient d'éviter de se retrouver dans la situation « dangereuse » où les jeunes ne verraient pas l'utilité et la crédibilité d'une politique qu'ils aspirent à s'approprier de façon collective.

Le Groupe international d'experts chargé d'étudier la politique de jeunesse de la république a, dans les limites de ses courtes visites, quelque peu saisi le sentiment général des participants, pour qui la réforme et le développement sont les priorités du pays. Tous les participants ont fait part de leur préoccupation à propos de leur récent passé colonial. Ils portent encore en eux le fardeau de la soviétisation, au point de presque oublier tout ce qui a été fait pendant toutes ces années. En tant qu'observateurs étrangers, il était important que nous comprenions que la Slovaquie se débat encore pour s'émanciper du contrôle étatique et que la décentralisation n'est pas un processus facilement accepté. Par conséquent, il règne une atmosphère réactionnelle, où les idées, les structures, les initiatives et les discours visent à se prémunir contre les mésaventures du passé, les évolutions incertaines du présent et la possible répétition des expériences passées. Avec des résultats positifs et moins positifs.





2. Politique de jeunesse en Europe – Origines de l'étude

2.1. Etudes de la politique de jeunesse

L'étude de la politique nationale de jeunesse de la République slovaque est la douzième entreprise par divers groupes d'experts internationaux de la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe. Lancé en Finlande en 1997, le programme d'étude s'est poursuivi avec les Pays-Bas, la Suède, l'Espagne, la Roumanie, l'Estonie, le Luxembourg, la Lituanie, Malte, la Norvège et Chypre. Chacune de ces études est *habituellement* précédée de la publication d'un rapport national par le pays concerné et suivie d'un rapport international rédigé par le groupe d'experts. Une audience publique des deux rapports dans la capitale de chaque pays a été introduite avec l'étude sur la politique de jeunesse en Lituanie. Une présentation finale des deux rapports est ensuite organisée par le Conseil mixte pour la jeunesse (CM) du Conseil de l'Europe.

Le secteur Jeunesse du Conseil de l'Europe est fort d'une solide expérience et d'un nombre tout aussi impressionnant de publications visant à améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques de jeunesse. Des textes fondamentaux, qui donnaient la voie à suivre pour une meilleure coopération entre le gouvernement, les organisations de la société civile et la recherche, pour la consolidation et la diffusion accrue des processus démocratiques, et pour une série pertinente de buts, d'objectifs et d'indicateurs politiques, ont été régulièrement publiés en marge des rapports nationaux et internationaux et des discussions. Avec une référence spéciale au Livre blanc de la Commission européenne, un ouvrage majeur intitulé *A New Impetus for European Youth* (2001), il convient de mentionner le rapport de synthèse de Williamson sur les sept premières études (2002), le rapport final sur les indicateurs de la politique de jeunesse (Conseil de l'Europe, 2003a), ainsi que Siurala (2004). Ces trois ouvrages récents insistent sur la nécessité de repenser ce que l'on entend par une politique cohérente de jeunesse, adaptée au contexte et pratique, et visent à promouvoir la citoyenneté active des jeunes et l'éducation non formelle. Ils fournissent également une profusion de matériels sur les bonnes pratiques, la réflexion critique et l'élaboration des questions théoriques.

De façon synoptique, le texte ci-après propose une base pour la formulation et la mise en œuvre de la politique de jeunesse, il interroge les idées abstraites, affine les ambitions et prévient contre le danger potentiel d'ignorer les fossés politiques.



-----> 2.2. Comment formuler une politique de jeunesse

La complexité qui entoure la formulation de la politique de jeunesse résulte directement du terme même de «jeunesse». Définir la «jeunesse» a toujours été le cauchemar des scientifiques qui voulaient mettre leurs conclusions à la disposition des décideurs politiques. Alors que, historiquement, on pouvait lier la jeunesse à des phases de la vie définies biologiquement et psychologiquement, cette vision est peu à peu devenue obsolète. Les multiples contextes dans lesquels s'inscrivent les transitions entre les différentes phases sont devenus aussi complexes que les situations dans lesquelles se trouvent les jeunes. Parler de transitions linéaires, de vie dépendante et de passage par le système éducatif, par exemple, appartient au passé. La même chose vaut pour la catégorisation des jeunes par âge, par employabilité ou par une distinction de classe. La conception des jeunes de leur propre vie refuse toute catégorisation (du Bois-Reymond, 1988).

Par opposition avec ce qui précède, les jeunes d'aujourd'hui sont tiraillés entre des idées socialement construites et leurs propres aspirations et attentes. Cependant, ni les constructions sociales ni les attentes individuelles n'évoluent dans le vide, et toute tentative d'élaborer une politique de jeunesse doit prendre en considération la relation qui existe entre les deux problèmes. Freire et Shor (1987, p. 18) le formulent ainsi : «Est-ce la pensée des jeunes qui fait la société telle qu'elle est ? Ou est-ce la société telle qu'elle évolue qui inquiète les jeunes ? »

Afin de trouver un équilibre entre ces deux interrogations, il convient de préciser ce que «pensent les jeunes» en termes de droits, d'obligations, de besoins et d'aspirations, à la lumière des données fournies par les scientifiques, des expériences passées et des variations contextuelles. De plus, les réactions de la société face à la conception que les jeunes ont de leur propre milieu et les réalités qui en découlent pour une société de plus en plus hétérogène, individualiste et centrée sur le savoir ne peuvent pas être occultées lorsqu'on aborde des problèmes tels que l'interculturalisme, le multiculturalisme, la mondialisation, l'apprentissage au long de la vie, le chômage, la violence et la santé.

Les enseignements et les témoignages apportés par les séminaires, les rencontres de réseaux, les missions consultatives et les études menées par le Conseil de l'Europe ont produit un cadre clair et exploitable pour la formulation de la politique de jeunesse.

-----> 2.3. Principe d'intégration

Vu la relation qui existe entre la «pensée» des jeunes et les «réactions» de la société, l'*intégration* doit être l'un des grands principes de toute politique de jeunesse. Une politique intégrée de jeunesse comporte une approche intersectorielle qui coordonne les problèmes des jeunes et garantit une «meilleure prise en compte de la dimension "jeunes" dans d'autres initiatives politiques» (Commission européenne, 2002, p. 5). Ce point est également avalisé par l'une des propositions inscrites dans la déclaration de la Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse à Thessalonique (2002), selon laquelle «les politiques de jeunesse devraient avoir une dimension intersectorielle». Cette recommandation aurait valeur de mesure de précaution pour éliminer toute possibilité de récupération des questions de jeunesse par un secteur particulier, comme l'éducation ou l'emploi. Cela n'écarte en rien la nécessité de désigner une autorité coordinatrice (locomotive), dans la mesure où une telle autorité faciliterait la «méthode ouverte de coordination» parmi les principaux acteurs impliqués dans la politique de jeunesse, c'est-à-dire le gouvernement, les secteurs non gouvernementaux et les jeunes eux-mêmes.



Les concepts d'intégration et de coordination sont considérés comme applicables aux niveaux institutionnel et local. Au niveau institutionnel, on peut imaginer que de nombreux ministères s'impliquent, comme ceux chargés de « l'éducation, l'emploi, la santé, le logement, la protection sociale, la famille et la protection de l'enfance, les loisirs et la culture, la justice pour les mineurs et l'environnement » (Conseil de l'Europe, 2003a, p. 7). Au niveau local, on peut compter sur le fait que ces thèmes prioritaires, retenus comme étant des « programmes d'opportunités et d'expériences », seront respectés, à savoir : la participation, la citoyenneté active, l'apprentissage non formel, l'information, l'accès aux nouvelles technologies, aux services de santé, au logement, le travail rémunéré, les sports et les activités de plein air, l'environnement sain et sûr, la mobilité, la justice et le droit des jeunes.

-----> 2.4. Législation sur la jeunesse

Le deuxième principe qui préside à la compréhension et la mise en œuvre d'une politique nationale intersectorielle et cohérente de jeunesse concerne le développement d'une *législation sur la jeunesse*. Le rôle de l'Etat, la création de structures adaptées et la confiance dans le droit sont viables si la législation est adaptée. Les réglementations, la transparence en termes de droits et d'obligations, des critères de financement précis, l'obligation de rendre des compte et la volonté des acteurs politiques constituent des préalables fondamentaux. L'élaboration de lois spécifiques – indépendamment de la législation courante – contribuera à rendre la participation active des jeunes moins vague et rassurera sur la volonté politique. Des structures légalement établies favorisent, chez les jeunes et dans les ONG, le respect du droit comme facteur transparent contribuant aux principes démocratiques. Au niveau national, une telle approche pallierait aussi le manque de lien institutionnel susceptible d'être ressenti entre l'Etat et les niveaux locaux et régionaux. Elle permettrait également d'éliminer la multiplicité des avis, voire les divergences d'opinion aux différents niveaux, ne donnant ainsi aux jeunes aucune raison de s'inquiéter de l'égalité des chances, dans quelque domaine que ce soit. La même chose vaut en matière de budget. S'ils savent qui finance quoi et comment fonctionne le cofinancement des programmes et des projets, les jeunes ont une idée plus claire des concepts d'organisation et d'association.

-----> 2.5. Une politique de jeunesse fondée sur des données scientifiques

La fiabilité du concept de politique de jeunesse dépend en grande partie de la *solidité* et de la cohérence des recherches qui la fondent. La compréhension de la question des jeunes, qu'elle concerne les tendances ou leurs conditions de vie, ne peut pas se fonder simplement sur des images populaires ou sur les définitions d'autrefois. Les conditions sociales, politiques et économiques en perpétuelle évolution exigent des décideurs politiques, des chercheurs et des praticiens qu'ils soient en contact permanent avec la réalité. A l'intérieur du triangle ainsi formé, les derniers résultats de la recherche, la mise en pratique et la prise en compte des données les plus récentes par les politiques sont essentielles. En substance, une politique de jeunesse doit être fondée sur des données scientifiques – les données émanant des travaux de recherche récents, de la diffusion des bonnes pratiques et de la remise des conclusions dans le contexte particulier où une politique de jeunesse est développée.

-----> 2.6. Une politique de jeunesse adaptée à chaque pays

En termes culinaires, les recettes varient selon les traditions et les talents du cuisinier, et la réaction de ceux qui dégustent le plat en dit long sur les saveurs, les ingrédients choisis et le mode de préparation.



Ainsi, et par analogie, la mise en œuvre et la mise à disposition d'une politique de jeunesse revient à chaque pays qui a ses propres traditions et systèmes de valeurs, et sa propre vision d'une telle politique. Les politiques gouvernementales sont là pour résoudre certaines questions, selon les besoins et les problèmes des différentes catégories d'acteurs sociaux. Les structures sont établies aux différents niveaux dans l'espoir que l'application des mesures se fera en douceur, autant que possible. Et à intervalles réguliers ou si un événement particulier se produit, les politiques sont revues et évaluées, parfois dans le cadre d'un processus de consultation avec les électeurs, parfois uniquement au niveau administratif.

Si l'on pousse plus loin l'analogie, une politique de jeunesse doit tenir la route pendant et après le processus d'application. Une fois les préalables acquis – intégration, coordination, financement, thèmes prioritaires et participation des intéressés –, la politique de jeunesse devient un processus dynamique. Pendant la phase de mise en œuvre, la mise à disposition des « biens » met en évidence les éléments qui constituent le « noyau dur de la politique de jeunesse » (Siurala, 2004, p. 12). Des questions seront posées à propos :

- des objectifs de la politique (sont-ils clairs ? axés sur les possibilités ? centrés sur l'apprentissage ?) ;
- de l'interprétation de son efficacité (cette politique touche-t-elle toutes les catégories de jeunes ?) ;
- de l'identification des « opportunités et expériences » pour les jeunes (apprentissage tout au long de la vie, formel et non formel, etc., voir p. 7) ;
- du partage des compétences et des niveaux de participation (y compris les organisations pour les jeunes et les jeunes eux-mêmes) ;
- du financement des projets et de l'aide financière aux organisations pour les jeunes ;
- de la fiabilité et de l'engagement des domaines/structures responsables du maintien d'une approche intersectorielle « jeune » dans toutes les autres politiques ;
- des questions qui sont universelles et se recourent (information, participation, citoyenneté active, égalité des chances, accès et inclusion) ;
- de l'identification des fossés (manques de ressources et de personnel qualifié, prise en compte adaptée des minorités et inclusion de ces dernières, etc.) ;
- de l'efficacité et de l'efficacité de la législation ; et
- de la signification du projet du point de vue des dernières découvertes scientifiques.

Si la politique de jeunesse est solide, ces questions obtiendront des réponses. Le Conseil de l'Europe suggère d'appliquer des critères qui serviront d'*indicateurs* pour l'approbation d'une politique de jeunesse. En collaboration avec tous les intéressés/bénéficiaires impliqués dans le processus d'élaboration, il est recommandé de définir les indicateurs en même temps que les objectifs. Le document du Conseil de l'Europe « Experts on Youth Policy Indicators – Final Report » (Conseil de l'Europe, 2003a) fournit une liste de quatorze indicateurs.

Le chapitre suivant du rapport se concentre sur la mise à disposition de la politique de jeunesse, c'est-à-dire sur la fonction des structures nationales et locales et leur contribution au développement d'une politique de jeunesse intersectorielle, et met l'accent sur les questions de participation, d'autonomie et d'apprentissage non formel.





3. Mise à disposition de la politique de jeunesse

3.1. Structures nationales et locales

Selon le Rapport national (RN) de la République slovaque (Ministry of Education, 2003, pp. 16-22), plusieurs structures contribuent au développement de la politique nationale de jeunesse.

Le ministère de l'Éducation, par le biais de son Département de l'enfance et de la jeunesse, est responsable de la mise en œuvre de la politique, dont il est aussi le garant. Bien qu'il joue le rôle de secrétariat, il délègue la responsabilité de la mise en œuvre à l'organisation gouvernementale IUVENTA qui, en contrepartie, coordonne et organise certaines activités. Le ministère préside le Conseil gouvernemental pour l'enfance et la jeunesse – un conseil doté d'un rôle consultatif responsable de la « politique de dotation des ministères chargés de l'enfance et de la jeunesse » (Ministry of Education, p. 17). Le RN affirme que d'autres ministères, comme le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, le ministère de la Santé, des Affaires intérieures et de la Culture, contribuent à cet objectif.

L'équipe d'étude internationale a eu l'occasion de rencontrer des représentants de plusieurs structures nationales. Bien que le RN fasse état de certaines limites (pp. 23-24), comme l'équipe a pu s'en rendre compte, elle a recueilli lors des discussions des informations dont elle doit faire mention :

- on lui a rapporté à plusieurs occasions que le Conseil gouvernemental pour l'enfance et la jeunesse ne fonctionne pas comme il le devrait, ce qui crée une situation plutôt préoccupante. Il ne se réunit pas plus de trois ou quatre fois par an et n'a aucun pouvoir pour mettre en œuvre des mesures ;
- il est encourageant de constater que, dans ce pays, il existe une « locomotive » clairement identifiée de la politique de jeunesse au ministère de l'Éducation. Le Rapport national (p. 16) énumère les fonctions du Département de l'enfance et de la jeunesse. Il apparaît que, non seulement ce département « pousse » à la mise en place d'initiatives en relation avec la politique de jeunesse, mais qu'il est aussi l'instigateur d'activités, prépare et accompagne ou finance des programmes, et propose des activités de recherche. L'équipe a eu l'impression que tout revenait à l'éducation, laissant peu d'autonomie aux autres acteurs ;
- tous les autres ministères parlent de coopération mutuelle avec le ministère de l'Éducation. Bien que tous soient impliqués dans le développement de la politique en termes de richesse, de santé, d'environnement, d'emploi et de services culturels



à l'adresse des jeunes, certains concepts impliquent une coopération et une coordination concrète et visible. Par exemple, l'intégration de l'éducation, du travail social et des politiques de l'enfance et de la famille n'est pas clairement définie. En fait, plus d'un participant a évoqué la nécessité de créer une loi sur la jeunesse qui contribuerait à instaurer une plate-forme pour tous les intéressés, afin de favoriser les discussions et une mise en œuvre globale et efficiente ;

- tandis que le ministère de la Culture remue ciel et terre pour promouvoir et soutenir les activités culturelles (organisation d'événements nationaux, aide aux amateurs, réductions, etc.), il est toujours confronté à «un fait déplaisant». L'équipe d'étude a ainsi appris qu'il a les pires difficultés à trouver des sponsors pour les manifestations culturelles. Le ministère lui-même manque de moyens pour subventionner toutes les activités et de nombreuses demandes de subventions sont rejetées. Vingt pour-cent des demandes (soit 600 sur 3 000) aboutiraient. Mais il n'existe pas de statistiques précises concernant les subventions ;
- les préoccupations premières du Département des relations publiques du ministère de l'Environnement portent avant tout sur les problèmes d'environnement sous forme de programmes/projets pédagogiques dans les écoles et les universités pour les étudiants et les enseignants, la coopération au niveau international (par exemple le projet Life Nature), le travail sur le terrain et la publication de documents sur l'environnement. Les jeunes semblent sensibles aux problèmes d'environnement, même si on considère encore que beaucoup d'entre eux ne s'intéressent à rien et «sombrent donc par exemple dans la toxicomanie». Une conclusion qui ne mâche pas ses mots, mais qui a le mérite d'inciter à repenser la manière d'aborder le sujet de façon informelle. D'après ce qui a été dit à l'équipe d'étude, la sensibilisation à l'environnement reste trop globale et formelle ;
- l'arsenal juridique est en place pour traiter les délits commis par des mineurs légalement responsables (15 ans) et les enfants plus jeunes. Le ministère de l'Intérieur travaille de concert avec la police, les parents, les travailleurs sociaux, le secteur Education, des ONG et d'autres ministères afin de prévenir la délinquance. Les points de vue des jeunes sur cet aspect important de leur vie n'existent pas, étant donné que la nouvelle loi sur la prévention des délits en est encore au stade de la discussion – elle devrait être prête en 2006 ;
- l'équipe aurait aimé en savoir plus sur la violence familiale, la brutalité à l'école et la délinquance – autant de questions qui pourraient relever de la politique de jeunesse ;
- la Slovaquie élabore actuellement un modèle, calqué sur celui utilisé dans bon nombre de pays de l'Union, sur la consommation d'alcool, le tabagisme, la consommation de drogues et la toxicomanie, les habitudes alimentaires et la précocité sexuelle. Conscient de la situation, le ministère de la Santé est à la pointe dans le domaine de l'éducation et de la prévention. Il vise les écoles (étudiants et enseignants) et les parents, coopère avec le projet ESPAD, et fait campagne contre la violence et pour une vie saine et sans risque.

Les discussions ont révélé trois situations préoccupantes : *a.* le premier contact avec les comportements à risque a lieu pendant les loisirs ; *b.* les recherches montrent que les loisirs ne sont pas organisés ; et *c.* les centres de loisirs et clubs de jeunes manquent de moyens.

L'équipe n'était pas en position, en raison d'un programme serré, de vérifier ces trois constats. Toutefois, elle recommande que le programme de développement de la



politique de jeunesse prenne sérieusement en considération : *a.* le rôle du secteur informel (clubs de jeunes, centres de loisirs, éducateurs) plutôt que de se concentrer uniquement sur le secteur formel; *b.* un système de financement efficace et transparent pour le secteur informel; et *c.* une révision des comportements à risque, et une évaluation des priorités : la lutte vise-t-elle en premier la consommation abusive de médicaments, de tabac ou d'alcool ? Faut-il plus de prévention ou limiter les risques ?

- IUVENTA est une organisation gouvernementale à but non lucratif gérée directement par le ministère de l'Éducation. D'après les informations recueillies par l'équipe d'étude (une brochure d'information, deux réunions, un entretien avec un agent du ministère et une visite dans l'une de ses vastes propriétés), elle est censée jouer un rôle important en relation avec les services d'aide, la recherche et le développement du travail de jeunesse. IUVENTA est également chargé de coordonner le RN ;
- l'équipe salue le travail précieux réalisé par cette unité. Toutefois, deux questions restent entières :
 - à quoi servent les deux propriétés de IUVENTA étant donné que, premièrement, l'équipe a été informée que l'organisation se spécialise dans la fourniture de services à la jeunesse, les activités d'information et de formation et, deuxièmement, que « l'immeuble ne sert pas au travail de jeunesse, mais uniquement à l'administration » (réunion du 15 février 2005) ?
 - quelle est la place accordée à l'apprentissage non formel, un domaine étroitement lié au travail de jeunesse ?
- le Conseil de la jeunesse de Slovaquie (RMS) n'est, pour reprendre les propos d'un agent, « pas suffisamment connu » et son principal souci est que les gens « parlent des jeunes, mais pas avec les jeunes » (l'interlocuteur insiste sur cette distinction). Ces deux affirmations résument bien le sentiment de l'équipe d'étude. Le conseil est certes activement impliqué dans diverses activités de services et de consultation (Ministry of Education, 2005, p. 17), en Slovaquie comme au Forum européen de la jeunesse et au CDEJ, mais on n'ignore *a.* jusqu'à quel point il est indépendant du gouvernement et libre de formuler des points de vue divergents de ceux des autorités gouvernementales ; *b.* quel rôle il joue dans la préparation du Rapport national et dans le développement de la politique de jeunesse, mis à part un commentaire sur la version provisoire ; *c.* combien d'organisations de jeunes sont représentées au Conseil de la jeunesse de Slovaquie (41 organisations (Ministry of Education, 2005, p. 17), 36 organisations ? (entretien avec un agent du conseil le 14 février 2005), 20 organisations, 9 observateurs et 2 partenaires (Ministry of Education, s.d., pp. 32-51, publié avec l'aide financière du ministère de l'Éducation) ?; et *d.* dans quelle mesure les ONG sont sollicitées si l'Etat n'a pas de politique sur la manière de travailler avec elles ;
- la Fondation des jeunes slovaques est une organisation indépendante qui gère ses propres biens. Elle a la tâche enviable de distribuer les fonds générés par ses propres biens. La fondation finance diverses institutions qui fournissent des services aux « asociaux », à des organisations de jeunesse qui ont des besoins, à la professionnalisation du bénévolat et à des programmes de formation d'animateurs (Ministry of Education, RN, p. 19). L'équipe d'étude n'a pas pu déterminer la façon dont les fonds sont distribués, ni sur quels critères. Le RN renvoie le lecteur au site web pour de plus amples informations (www.nds.sk), mais le site est en slovaque et cette importante question reste entière ;



- il semble qu'il y ait une frontière institutionnelle rigide entre les différents acteurs, particulièrement visible en ce qui concerne la transition de l'école à la vie active. L'équipe d'étude a eu l'occasion de visiter les bureaux de l'emploi, des affaires sociales et familiales de Košice et Presov. Lors des discussions dans ces deux villes, elle a eu confirmation du fait que des procédures sont en place pour encourager les chômeurs à chercher un emploi. Le chapitre 4 aborde les questions essentielles telles que les programmes de formation, l'allocation chômage, les offres d'emploi et la situation des Roms ;
- cependant, de nouvelles questions ont été formulées :
 - une meilleure coopération est souhaitée entre le ministère du Travail et celui de l'Éducation ;
 - le ministère de l'Économie serait réticent à accorder des aides financières ;
 - le marché de l'emploi ne fonctionne pas comme il le devrait ;
 - les restrictions budgétaires sont drastiques ; et
 - les bureaux de l'emploi locaux ne sont pas autonomes – la centralisation prévaut dans ce secteur ;
- l'équipe a visité deux centres de loisirs : Mikado (visite prévue) et Hemerkova` Street (visite non prévue) à Košice. Dans cette ville, on recense 16 centres organisés à trois niveaux différents : ville, région et secteur privé. Les centres de la ville et de la région sont financés par les autorités locales, tandis que des ministères financent le centre privé. L'aide financière dépend du nombre d'enfants pris en charge (montant par enfant). Le centre de Mikado n'a pas de statut officiel, les jeunes ne participent pas à son fonctionnement et ils n'ont aucune responsabilité particulière. Les membres ont entre 6 et 15 ans, conformément à la loi, tandis que ceux qui les prennent en charge n'ont pas de formation d'éducateur. Le centre est ouvert de 16 heures à 18 heures, du lundi au vendredi. L'absence de législation sur l'apprentissage non scolaire – en termes de formation à des compétences et d'utilisation du temps libre – est regrettable.

Si ces remarques sont sans rapport direct avec les questions de politique de jeunesse, elles interrogent sur les possibilités qui ne sont pas données aux jeunes d'apprendre ces compétences relationnelles que favorise l'apprentissage non formel, à savoir une vraie participation, l'apprentissage expérientiel et l'autonomie notamment. De plus, le système d'aide financière n'est pas défini suffisamment clairement. Il a été dit à l'équipe d'étude que 200 à 250 jeunes fréquentent le centre en semaine (une cinquantaine par jour), alors que la fréquentation tourne autour de 14 ou 15, comme l'équipe a pu s'en rendre compte pendant sa visite.

Certains malentendus ou erreurs d'interprétations demeurent, alors que la société slovaque est en pleine transition. Quelques points demandent à être éclaircis sans délai, notamment : le fait que les travailleurs de jeunesse ne peuvent pas être considérés comme des pédagogues, que l'apprentissage non formel et l'apprentissage tout au long de la vie sont liés – c'est un indicateur de la démocratisation de l'éducation, qui offre des possibilités d'émancipation et de participation.



-----> 3.2. Pour une approche globale de l'éducation

« Pour avoir un bon emploi, il faut avoir une bonne éducation » (Bureau du commissaire du gouvernement chargé de la question rom, 3 novembre 2004) : cette affirmation implique une approche globale et complète de l'éducation.

Pour bien comprendre la demande des Slovaques, qui souhaitent que la « transition de l'école au travail » soit incluse dans l'étude, cette affirmation ne peut être ni comparée ni mise en opposition avec une autre, formulée par un agent du Département de l'enfance et de la jeunesse du ministère de l'Éducation, à savoir que « la République slovaque ne comprend pas la signification du concept d'apprentissage et d'éducation non formels – mais il existe » (3 novembre 2004).

Cela exprime bien, d'une part, l'importance de travailler sur la réforme de l'éducation, de l'enseignement universitaire et de la formation continue, de préparer une loi sur l'éducation et une loi sur le sport. On pourrait également envisager de créer des bureaux qui proposeraient, entre autres choses, des formations à de nouvelles compétences/responsabilités avec l'aide de spécialistes. Il y a également dans les écoles des « conseillers pédagogiques » qui rencontrent les élèves et leurs tuteurs dans le but d'aider les jeunes pendant la transition de l'école au travail.

D'autre part, il est impossible pour l'heure d'obtenir une réponse concrète à la question : « L'apprentissage non formel existe-t-il ? » S'il existe, l'autonomie des ONG en particulier doit être protégée et toute forme de lien contractuel évité. Cela ne semble pas être encore le cas dans la mise en place du secteur de l'éducation hors du système officiel. A cet égard, IUVENTA joue un rôle clé (IUVENTA, 2004). D'autres organisations de jeunesse comme la Fondation des jeunes slovaques, le Conseil national des jeunes et la Fondation des enfants de Slovaquie proposent tout un éventail de services aux organisations et aux particuliers, exposent les besoins des jeunes au gouvernement et participent à des plates-formes nationales et internationales. Cependant, elles souffrent d'un manque de personnel et de moyens, deux facteurs qui limitent sérieusement leur autonomie. De surcroît, « l'Etat n'a pas de politique sur la manière de travailler avec les ONG » (Conseil national des jeunes, 2 novembre 2004), de sorte que, bien que « [l'apprentissage informel] existe » – IUVENTA « fait office d'agence nationale pour le programme Jeunesse UE et met en œuvre le projet EURODESK » – il n'y a pas de budget pour le travail auprès des jeunes, la participation effective des jeunes dans la société et le rôle des clubs/organisations pour les jeunes dans le développement de la politique de jeunesse.

Une vision plutôt formelle de l'éducation semble prévaloir, dans laquelle l'éducation et l'apprentissage informels sont considérés comme fondés sur l'enseignement plutôt que perçus comme une possibilité de créer des situations d'apprentissage ouvert, où l'individu aurait l'occasion et la liberté de choisir et de décider.

L'équipe d'étude apprécie le fait que, en un laps de temps relativement court, un réseau complexe de structures ait été mis en place afin de développer une politique intégrée de jeunesse. Cependant, en plus des limites évoquées aux pages 23 et 24 du Rapport national, force est de constater que les concepts de coordination, de coopération et de cogestion ne sont pas totalement compris. Personne ne sait qui est responsable de la jeunesse. De plus, la question de la décentralisation étant une priorité en République slovaque, il semble que certaines agences manquent sérieusement d'autonomie et que tout le monde attende que quelqu'un d'autre prenne la décision.



L'implication majeure concerne une diffusion plus forte de la participation effective aux processus de décision, une stratégie plus claire pour établir les procédures de financement et un remaniement de la place et de la valeur de l'apprentissage informel. L'application de lois sur le travail de jeunesse, les procédures de financement et de cofinancement, ainsi que les ONG sont considérées comme des préalables indispensables.





4. Les grands défis de la politique de jeunesse en Slovaquie

4.1. Décentralisation

Comme exposé brièvement au chapitre 1, l'administration de la Slovaquie a évolué au rythme des différents régimes. La monarchie fut remplacée par les organes d'Etat et institutions de la République tchécoslovaque. La création de la République slovaque indépendante en 1993 s'est accompagnée d'une réforme progressive des pouvoirs publics.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2004, l'administration de l'Etat se reflète-t-elle au niveau central. Les instances centrales s'appuient sur des instances inférieures, régionales. Le nombre de régions est égal au nombre d'unités territoriales autonomes. «Il y a 8 régions et 270 municipalités» (consultant chargé de la décentralisation de l'administration publique, bureau du gouvernement, 5 novembre 2004). Il n'existe pas de lien de supériorité ou de subordination entre les deux niveaux¹.

Les changements presque dramatiques opérés dans l'administration de l'Etat au début de 2004 ont entraîné le transfert d'un grand nombre de compétences de l'Etat aux municipalités et aux unités territoriales supérieures. Le but était d'augmenter la participation active des autorités locales, d'encourager l'efficacité et d'améliorer la qualité de l'administration. On peut y voir la volonté du gouvernement slovaque de faire sien le concept de *décentralisation*. En tant que démocratie relativement jeune, la Slovaquie est attentive à la transformation radicale de ses systèmes politique, social et économique.

La décentralisation suppose le transfert de l'autorité et de la responsabilité de certaines fonctions publiques des organes du gouvernement central à des organisations gouvernementales subordonnées ou quasi indépendantes, voire au secteur privé. Ce processus tend à améliorer la qualité des prestations; la participation citoyenne et l'obligation de rendre des comptes tendant à augmenter la capacité de réaction des politiques publiques. Cependant, il n'existe pas de modèle standard de décentralisation ni de voie unique vers une gouvernance locale. Le contexte, le calendrier et le déroulement de la décentralisation résultent de processus politiques. Les stratégies de décentralisation peuvent être progressives ou brutales, partielles ou globales. La décentralisation a aussi ses limites en tant que stratégie. L'assouplissement du contrôle direct ou de l'autorité peut donner lieu à des dissensions ou à des divisions dans les moments importants. Ce qui nous conduit dans ce chapitre

1. Voir http://www.vlada.gov.sk/decentralizacia/dokumenty/vniznansky_en.rtf.



à développer l'un des principaux intérêts des concepteurs de la politique de jeunesse en Slovaquie. Au gré des réunions que l'équipe internationale a eues avec les différents ministères, le Conseil national de la République slovaque, le Conseil de la jeunesse de Slovaquie et d'autres instances, la décentralisation et ses corollaires, la *participation* (à la fois en termes de décision et d'action) et la *coordination*, ont fait l'objet de commentaires et de questions. Alors que la partie slovaque répondait aux questions en fonction de ses visions et convictions, l'équipe d'étude voulait obtenir des éclaircissements et des précisions en relation directe avec la formulation de la politique de jeunesse. Une des réponses fréquemment avancée aux demandes d'éclaircissement sur la situation actuelle et à venir était : « Comme vous le savez, nous sommes en plein processus de décentralisation, aussi nous est-il très difficile de vous donner une réponse précise. » L'équipe a eu l'impression que ce n'était pas seulement le cas pour les observateurs externes, mais que cela l'était aussi pour ceux qui, en interne, étaient directement impliqués dans le processus.

Le processus de décentralisation semble se concentrer sur l'éducation et les financements. Des réformes ont lieu en parallèle :

- alors que le Département de l'enfance et de la jeunesse du ministère de l'Education joue le rôle de coordinateur entre les différents ministères et le secrétariat, le financement de la politique de jeunesse a été transféré aux autorités locales et aux bureaux régionaux (Département de l'éducation de base et préscolaire, 2 novembre 2004) ; et
- tandis que l'Association des villes et des communes de Slovaquie (ZMOS) doit représenter les intérêts de ses membres, contrôler et donner son opinion sur les lois relatives à la décentralisation fiscale, un cadre a affirmé que « la décentralisation fiscale n'a pas d'effet sur les jeunes » (ZMOS, 5 novembre 2004).

L'équipe d'étude internationale a noté une apparente contradiction. D'abord, si les autorités locales et les bureaux régionaux sont responsables du financement de la politique de jeunesse, on ne sait pas exactement dans quelle mesure les jeunes, qui sont les premiers concernés, ne sont pas affectés par un tel changement. Et, bien que le transfert de compétence du niveau central à des niveaux inférieurs soit au cœur de la conception slovaque de la décentralisation, l'Etat « gère la politique de jeunesse » (2 novembre 2004).

L'équipe a noté des réticences à plusieurs niveaux, et tout particulièrement au niveau du ministère de l'Education et du personnel d'IUVENTA, qui semblent peu enclins à agir sur la décentralisation par anticipation. Le niveau national paraît être considéré comme l'organe qui supervise et soutient les niveaux locaux et régionaux, qui est chargé de développer et d'actualiser les principes du travail de jeunesse et de proposer des formations à la fois aux organisations bénéficiaires et aux représentants, ainsi qu'aux travailleurs de jeunesse dans les centres régionaux et locaux pour les jeunes. Il a souvent été rapporté que la responsabilité financière a été décentralisée et que le niveau national attendait des acteurs locaux et régionaux qu'ils collaborent. Il semblerait que l'approche verticale d'autrefois ait été remplacée par l'absence de responsabilité et de communication, le niveau national restant l'acteur le plus puissant alors qu'il n'y a aucun contact avec le niveau local et la base.

La participation active des autorités locales et d'autres acteurs du secteur de l'éducation semble se mesurer en termes de « réformes de l'enseignement », de



réorganisation des activités périscolaires par des organisations religieuses et d'autres organisations tierces (Division de la formation continue, 2 novembre 2004). Cependant, les petites communes ont aussi la responsabilité de regrouper les écoles ayant un faible nombre d'élèves, les enseignants peuvent être employés directement par les écoles conformément à leur statut légal et des démarches ont été faites pour attribuer de nouvelles responsabilités à l'éducation. En outre, selon la présidence du Parlement national de la République slovaque (Comité de l'éducation, de la jeunesse et de la culture), il existe « un énorme problème d'argent », « il n'y a pas de système intégral chargé de la jeunesse » et « investir dans l'éducation est si important » (2 novembre 2004). Si important que, par exemple, un « système de bons » a été mis en place dans les écoles, où les parents peuvent « acheter » une place à leurs enfants dans un club scolaire ou un centre de loisirs.

L'Association des villes et des communes était plutôt opposée au système des bons ; toutefois, l'Etat l'ayant adopté, l'association n'a toujours pas formulé d'avis concret, nonobstant le fait que les retours négatifs affluent. Le système étant dans sa première année d'application, l'association considère cette année comme une « période test ». Quant au Conseil de la jeunesse de Slovaquie, il considère que ce système est un mauvais moyen de financer des activités et qu'il crée un « club fermé ».

Cette « fermeture » n'est apparemment pas réservée au seul secteur scolaire. Les discussions avec ZMOS ont révélé l'urgence de clarifier la vision de la décentralisation dans la pratique. La déclaration d'un membre du groupe de représentants à propos du processus de décentralisation fiscale qui n'aurait pas d'effet sur les jeunes incluait trois éléments importants. D'abord, la répartition des compétences entre l'Etat et les hautes autorités et entre l'Etat et les municipalités implique que les niveaux inférieurs doivent prendre en charge les enfants et les adolescents – aussi longtemps que cela entre dans le cadre de la loi. Deuxièmement, le pouvoir central n'a pas traité la politique de jeunesse en tant que telle et, par conséquent, la révision et la création d'une telle politique prennent du temps. Les initiatives à cet égard sont prises par le ministère de l'Education. Troisièmement, bien qu'elles ne le fassent pas, les autorités locales sont libres de décider si elles veulent ou pas une politique de jeunesse !

Résultat, l'équipe d'étude internationale peut confirmer que « la décentralisation est source de problèmes – les gens ne sont pas prêts à gérer la vie des communes » et « il faut beaucoup, beaucoup d'années pour faire accepter la décentralisation ». Pour ce qui concerne la politique de jeunesse, les implications majeures comprennent la disponibilité des ressources financières et leur accessibilité pour les ONG, les niveaux de participation des jeunes et leur représentation dans le rapport national et la politique de jeunesse elle-même, et le problème de la coordination entre les ministères, les ONG, les régions et les communes.

L'équipe d'étude internationale comprend que, à ce stade, les « structures verticales » (Williamson, 2002, p. 41) de la politique de jeunesse :

a. gravitent autour et convergent vers le Département de l'enfance et de l'adolescence du ministère de l'Education. Le ministère est responsable de la politique d'éducation et de la politique de jeunesse.

Questions : la politique de jeunesse relève-t-elle exclusivement du domaine de l'éducation ? tout ramène-t-il à l'« éducation » ?

b. sont concernées par le plan de décentralisation fiscale prévu pour janvier 2006, selon lequel les municipalités et les unités territoriales seront en grande partie



financées sur les recettes fiscales (Miklos, I., ministre des Finances, rapporté dans *The Slovak Spectator* de Pisárová, 10, 15).

Questions : quelles stratégies sont censées former un consensus sur une loi relative au financement des ONG ? le travail avec les ONG est-il réglementé ? comment l'éducation influence-t-elle la politique de jeunesse ?

c. sont concernées par la délégation et le développement de la politique de jeunesse.

Questions : comment la garantie que tous les jeunes, où qu'ils vivent, seront pris en compte ? est-elle assurée ?

-----> 4.2. Transition de l'école au travail

La transition de l'école au travail des jeunes n'est qu'un aspect de leur vie – une vie qui suit sa propre logique et suit son rythme. Il est important de savoir que les jeunes s'efforcent activement de gérer leur vie présente et future, tout en subissant les contraintes de la situation économique, sociale et culturelle. Il y a une relation entre les perspectives structurelles et subjectives/biographiques. Cette relation est centrale et très dépendante de celle qui existe entre « intégration dans le système » et « intégration sociale ». Par exemple, autant le système éducatif vise à intégrer les jeunes en particulier dans la société, autant l'intégration sociale des jeunes dépend du bon vouloir du système. Cette situation résulte du fait que l'éducation est souvent considérée comme le socle de l'apprentissage uniquement formel. Le système formel, voué à la méritocratie, est incapable de prendre en charge tous ceux qui abandonnent leurs études, ceux qui sont simplement indifférents à ses méthodes et aspirations, ou qui sont limités intellectuellement.

Vu sous un autre angle, le système formel peut aussi être considéré comme un partenaire idéal de l'éducation et de l'apprentissage non formels. Une approche intégrante des politiques économique, sociale, éducative et de l'emploi aidera également les individus qui ont échoué dans le système formel, faute de quoi ceux qui « échouent » seront condamnés au chômage, même s'ils ont acquis des compétences (« *soft* ») et de l'expérience en travaillant dans le commerce familial, des organisations de jeunes, en faisant du bénévolat, en suivant des programmes de formation ou par le biais de l'apprentissage entre pairs.

Le succès de cette stratégie repose sur trois piliers : la politique d'éducation, la politique de l'emploi et la politique sociale. La politique de jeunesse ne peut pas à elle seule résoudre les problèmes de l'emploi, ce qui ne semble pas acquis pour tout le monde. La participation des jeunes à l'emploi dépend beaucoup des possibilités d'apprentissage créées par le marché en amont du monde du travail, c'est-à-dire par le système éducatif formel ; par la création d'un environnement qui équilibre flexibilité et sécurité, c'est-à-dire par la reconnaissance officielle de l'éducation informelle ; et par le marché de l'emploi lui-même.

« Les jeunes sans emploi de 15-24 ans représentent 37,2 % du nombre total de chômeurs. Presque 90 % d'entre eux vivent encore chez leurs parents » (Ministry of Education, IUVENTA, 2003, p. 18).

Selon le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, le pourcentage des jeunes sans emploi baisse grâce aux conseillers pédagogiques dans les



écoles. Conscient qu'un jeune chômeur est désavantagé, le ministère a lancé des plans d'actions personnalisés. Cependant, mise à part la difficulté de mettre en place cet outil à grande échelle pour atteindre tous les chômeurs, pour l'instant l'objectif est de contacter toutes les personnes concernées plutôt que de miser sur des plans adaptés aux besoins de l'individu. Les options de ce type de plan d'action incluent l'expérience professionnelle des étudiants diplômés. Les décalages entre le système éducatif et les demandes du marché de l'emploi étant connus, le ministère encourage aussi les programmes qui contribuent à satisfaire le marché. D'autres plans d'action ont été élaborés en étroite coopération avec le conseil consultatif. Les chômeurs et les plus défavorisés ont droit à des allocations et à des primes, et ont accès à des initiatives d'activation.

Il est intéressant de citer quelques extraits du rapport provisoire intitulé « Politique de l'Etat relative aux enfants et aux adolescents en République slovaque » (IUVENTA/ Ministry of Education, 2004, chapitre 6, non paginé) :

- « Les employeurs hésitent à recruter les perpétuels candidats à l'embauche » ;
- « La situation du marché du travail [...] est aussi due au faible niveau d'éducation des candidats et, dans certains cas, à la réticence et à la passivité des employeurs » ;
- « Les jeunes sont souvent défavorisés [...] la raison en est un manque d'expérience, mais aussi une formation professionnelle inadaptée à la demande du marché de l'emploi » ; et
- « Une partie des jeunes se prépare à travailler sans connaître les besoins du marché de l'emploi ».

Sur les raisons et la structure du chômage chez les jeunes, les avis semblent contradictoires. D'un côté, l'analyse renvoie à la nécessité de réformer l'éducation, réforme actuellement en cours ; de l'autre, référence est faite à la faible qualification des jeunes sans emploi, alors que le taux des jeunes qui quittent l'école avant la fin de la scolarité obligatoire est l'un des plus faibles de l'UE 25 (Commission européenne, 2005).

L'équipe d'étude a pu discuter de l'emploi et du chômage dans plusieurs localités. L'occasion lui en a également été donnée au ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, à Košice et à Presov.

D'une manière générale, il semble qu'il y ait un manque crucial de coordination entre la politique d'emploi, la politique de jeunesse, la politique de l'éducation et de la formation, les politiques économique et régionale, et les autres politiques sociales telles que le logement et les transports publics, ces derniers étant considérés comme relativement coûteux.

Autre problème : la dichotomie entre le recyclage/l'aide à la recherche d'un emploi des personnes peu qualifiées et le fait que ces programmes de formation ne sont pas diplômants. Dans ces conditions, les chances d'accéder au marché de l'emploi sont minimales, voire nulles. L'expérience professionnelle donne droit à un certificat, ce qui exclut les chômeurs. La situation est encore aggravée par le fait que l'argent disponible pour les cas individuels est limité par des plafonds plutôt très bas. Un jeune homme a expliqué que la formation qu'il avait suivie était insuffisante pour augmenter ses chances de manière significative, car il n'avait pas de certificat et la formation ne compensait pas son manque d'expérience. Pour accéder à une formation diplômante, il lui fallait justifier d'une expérience professionnelle, qu'il lui



était impossible d'obtenir sans diplôme. De ce fait, les chômeurs de longue durée sont totalement livrés à eux-mêmes dans leur recherche d'un emploi, puisque l'aide à la création d'entreprise n'est accordée qu'à ceux qui ont suivi des études secondaires.

À l'opposé, les diplômés du supérieur qui suivent un stage pratique acquièrent une expérience professionnelle, ce qui semble être appréciable pour les étudiants qui ont un haut niveau de qualification et qui n'ont jamais travaillé. Mais le nombre de places est beaucoup trop réduit pour avoir un effet réel. L'argent est rapidement englouti dans la mesure où les employeurs qui prennent des stagiaires reçoivent une compensation, tout comme les stagiaires.

Deux stagiaires ont fait part à l'équipe de leur sentiment d'être utilisés comme de la « main-d'œuvre bon marché » sans pour autant être formés en vue d'un éventuel travail régulier à l'issue de leur formation de six mois. Cela montre que les jeunes et les employeurs manquent d'orientation professionnelle.

Cette situation peu réjouissante semble avoir diverses explications. D'abord, les programmes de recyclage ne tiennent apparemment guère compte des besoins du marché de l'emploi, mais sont fonction des formations proposées par les organismes de formation, alors que, d'après ce qui nous a été rapporté, il serait « facile » de sonder les besoins des entreprises locales. Mais sans perspective d'emploi ni d'investissements locaux et étrangers, une telle démarche est difficile à suivre. La seule lueur d'espoir, pour les demandeurs d'emploi, était la promesse qu'une zone industrielle allait être créée dans la région.

Il apparaît que, si le fait d'augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi et des politiques visent à créer des emplois, les activités en ce sens manquent de coordination. L'équipe d'étude n'a pas eu confirmation du fait que les réformes économiques (baisse des impôts, aide aux investissements étrangers) s'accompagnaient de réformes de l'éducation ou de politiques en faveur de l'emploi. La gestion de la politique de l'emploi se résumait à des mesures à court terme en attendant les effets des investissements étrangers et de la réforme du système éducatif.

La pression exercée par la Commission européenne dans le cadre de la Stratégie pour l'emploi produira peut-être des résultats en raison de la rapidité avec laquelle les pays en transition comme la Slovaquie sont censés adopter de nouvelles mesures politiques.

Par ailleurs, les bureaux de l'emploi sont censés agir dans l'intérêt des demandeurs d'emploi, des jeunes qui ont terminé leurs études secondaires, des chômeurs de courte et de longue durée et des Roms. Ces derniers ont la réputation d'être issus d'un milieu social à part et souvent à peine qualifiés. À cet égard, un programme de formation s'adressant aux travailleurs sociaux roms a été lancé. Mais une fois encore, le bureau n'aide pas ces travailleurs, alors que la plupart sont eux aussi sans emploi.

À cela s'ajoute le problème des conseillers qui font partie de l'équipe qui aide les chômeurs et qui sont impliqués dans le développement et la supervision des plans d'action personnalisés pour les demandeurs d'emploi inscrits au chômage depuis plus de trois mois. Outre qu'ils ont chacun en charge environ 150 dossiers, les conseillers n'ont pas de formation spécialisée – ils sont assistés d'un psychologue – et les standards de qualité en souffrent quelque peu.

La situation est telle que le personnel du bureau de l'emploi de Presov ne voit pas d'autre solution que d'envoyer les jeunes chômeurs dans l'ouest du pays ou à



l'étranger. Le recours aux services de l'emploi européen (EURES) a également été évoqué. Cependant, vu les restrictions en vigueur dans la majorité des pays membres de l'UE, cette démarche entraîne une dévaluation (ou une perte) considérable du capital humain, les jeunes qualifiés ou diplômés de l'université acceptant des contrats précaires de courte durée dans le secteur de l'hôtellerie ou de la restauration dans les régions touristiques de l'Occident.

Ce qui précède confirme la nécessité de vérifier deux termes importants liés à la préparation au monde du travail, car les termes «employabilité» et «perspective d'emploi» sont utilisés indifféremment et à tort. L'«employabilité» pour les institutions européennes souligne l'importance *a.* d'améliorer la formation, *b.* d'introduire des mesures d'orientation, d'information et d'aide aux individus pendant la transition au travail, et *c.* de créer des programmes d'action (Serrano, 2001). Si la formation doit être améliorée, et si l'orientation, l'information et l'aide sont essentielles, on peut considérer que la situation est encore aggravée par le manque de compétences – techniques, procédurales et comportementales (motivation et aptitude) – des jeunes, même si les «perspectives d'emploi» ne reposent pas uniquement sur leurs compétences. Les chances de trouver un emploi dépendent aussi de la demande de main-d'œuvre, des mesures de développement économique et même de la répartition des emplois. Sans parler, bien sûr, de ce que l'employeur attend des jeunes qui ont terminé l'école: motivation et aptitude.

Il ne fait aucun doute, pour l'équipe d'étude, que les initiatives prises par les autorités slovaques s'inscrivent dans un programme de développement, mais elles sont insuffisantes. Les faiblesses et lacunes doivent être levées sans délai et avec efficacité. Outre que les politiques mentionnées plus haut doivent être plus solidement intégrées, la participation, sous la forme d'une alliance sociale et civile avec les structures et les stratégies formulées, est cruciale. Les jeunes sans emploi et les salariés qui prospectent, les entreprises d'Etat, les syndicats, les employeurs et les organismes de formation devraient être incités à prendre leur part de responsabilité en ce qui concerne la relation entre les aspects biographiques et structurels des programmes de formation et les stratégies d'emploi. Leur programme devrait inclure : de nouvelles formes d'investissement dans le capital et les compétences ; la promotion et l'aide à la création de son propre emploi et à la création d'entreprise ; la «levée des barrières entre l'apprentissage formel et non formel» ; l'amélioration de la procédure de subvention ; des structures d'accueil ; l'accès à l'information et au conseil, et l'exploitation des données scientifiques récentes.

→ 4.3. Question rom

La République slovaque est un pays de minorités, mais il est difficile de connaître le nombre exact de membres appartenant à chacune des dix minorités ethniques, car certains habitants ne déclarent pas leur appartenance à tel groupe lors des recensements, surtout les Roms. Selon les sources, le pourcentage de Roms dans la population varie entre 1,7 % (recensement 2001 – Ministry of Education, 2005, p. 134), 4,8 % (recensement 1989 – *op. cit.*, p. 137) et 7 % (Commission européenne, 2005). Environ les deux tiers des Roms vivent dans l'est et dans le centre-sud de la Slovaquie (Comprehensive Development Programme for Roma settlements). Ils sont souvent victimes d'inégalités et d'exclusion sociale en raison de leur faible niveau

d'éducation et d'un taux de chômage extrêmement élevé, avec à la clé des problèmes de participation, d'éducation, d'emploi/chômage, de discrimination et de racisme².

Les autorités slovaques ont donc demandé à l'équipe d'étude de prendre en compte la question rom, à juste titre.

Le fait qu'il existe un Bureau du plénipotentiaire du gouvernement slovaque pour les communautés roms est la preuve que le problème rom est sérieux en Slovaquie. Ce bureau coopère étroitement avec le ministère de l'Education et de la Culture, le ministère de la Construction et du Développement, et le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille. Il est divisé en plusieurs départements chargés de l'emploi/du chômage, du logement, de l'éducation et de la formation, de la santé et de la culture. Le bureau est également en charge de la normalisation de la langue romani.

Il est ressorti des discussions avec des agents de ce bureau que la minorité rom est considérée comme une « minorité sociale/ethnique » à part : manque d'éducation, absentéisme scolaire endémique, fort taux de chômage (près de 100 % dans l'est de la Slovaquie), taux de criminalité élevés pour les délits mineurs et manque d'hygiène. Les Roms vivraient sans eau ni gaz ni électricité, sans sanitaires et s'approprieraient des terrains privés pour y construire des cabanes. Dans leur majorité, les Slovaques auraient une attitude globalement négative face aux Roms. La première conséquence de ce sombre tableau est un cliché dominant, répété à l'envi, selon lequel la majorité des Roms sont « démotivés » et « très isolés de la population majoritaire ». Comme cela a été souligné plus haut, les efforts pour remédier à cette situation sont en cours, mais sans résultats positifs jusqu'ici. Dans la pratique, la participation/représentation dans les autonomies locales est purement symbolique, ou purement et simplement rejetée. Et « les partis politiques ne font rien pour aider les Roms à être des acteurs politiques, feignant plus ou moins une possible coopération, et parfois en abusant de leur pouvoir pour servir leurs intérêts » (Ministry of Education, 2005, p. 139).

Changer ou inverser cette tendance, aussi malheureuse soit-elle, est une tâche titanesque. Ni l'histoire ni la majorité de l'opinion publique ni le soi-disant « fatalisme » des Roms ne facilitent les choses. Les améliorations et corrections à apporter sont nombreuses, sans compter les initiatives déjà prises ou prévues dans un futur proche.

Certains acteurs ont confirmé à l'équipe internationale que la situation des Roms est particulièrement problématique :

- il n'y a pas de statistiques ou d'évaluation de suivi de programmes/projets. Des études de cas ont été réalisées, mais on ne dispose pas de chiffres et la mise en œuvre de certaines stratégies n'existe peut-être que sur le papier ;
- le niveau de participation des Roms aux processus de décision serait correct, « mais il doit être accru et nous y travaillons », alors que l'immense majorité « n'a pas accès à l'internet et à la presse ». De plus, les organisations pour les jeunes Roms ne sont pas représentées au Conseil national de la jeunesse, probablement parce qu'elles « n'ont pas les moyens de payer les cotisations » ;
- dans le contexte de la réforme des politiques sociale et de l'emploi, la baisse des prestations sociales est perçue par certains comme une mesure clairement destinée aux Roms, en particulier en ce qui concerne le nombre de personnes par famille ou par foyer. La situation de « plein chômage » chez les Roms dans certaines régions – les employeurs slovaques sont réticents à embaucher des Roms –

2. Voir http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2005/jan/jrpspsi_2005_annex_en.pdf.



aggrave la pauvreté. Si cela peut être interprété comme un refus de citoyenneté, il est fort peu probable que l'on puisse inciter au travail de cette façon ;

- bien qu'on ne puisse pas parler de discrimination dans l'éducation, la ségrégation existe bel et bien sous des formes diverses. Il n'y a pas de logements ni d'écoles roms là où vit la population majoritaire. La plupart des Roms fréquentent des écoles spécialisées avec l'approbation de leurs parents, où ils « bénéficient d'un traitement spécial ». Il existe aussi quelques écoles spéciales dans les villages roms, mais pas d'écoles « normales » et le ramassage scolaire vers ces écoles est marginal ou inexistant ;
- la politique gouvernementale slovaque du logement n'est aucunement discriminatoire et les villes qui construisent des maisons/appartements pour les Roms touchent des subventions. Le quartier rom à Košice est toutefois décrit comme un « ghetto » : on compte 600 appartements pour 6 000 personnes !
- faute de qualifications, les Roms n'ont pas accès aux plans d'action pour l'emploi. Certains d'entre eux n'ont pas terminé l'école primaire, alors qu'il est déjà très difficile pour une personne peu qualifiée d'obtenir une aide financière ou un stage pour se recycler. Et l'aide à la création d'entreprise est réservée aux diplômés du secondaire.

La visite de Lunik IX effectuée par l'équipe internationale et la rencontre avec des représentants de Romintegra 7777 à Košice nous a ouvert les yeux. L'aspect pratique de ce qui précède fut révélé par les activités en cours et l'expérience des acteurs impliqués dans le projet.

« Romintegra » s'efforce d'intégrer le travail de l'école primaire dans la ville et travaille auprès des jeunes Roms. Les bâtiments sont mis à la disposition de deux prêtres catholiques, également membres du personnel de l'école, qui ont démarré Romintegra 7777 en 2003. Ils tentent d'obtenir une aide financière pour réparer les locaux de la Fondation des jeunes slovaques et de la municipalité de Košice afin d'organiser des activités périscolaires articulées autour de trois axes : *a.* les enfants ont besoin d'éducation, *b.* les adultes ont besoin d'un travail et *c.* tout le monde a besoin de valeurs. Cinquante Roms sont employés par l'association, qui fonctionne principalement après l'école – les activités sont variées (sport, cours de cuisine, club de musique et de théâtre, informatique) et sont financées par des bons d'éducation. Les locaux sont également accessibles le week-end. L'initiative lancée par l'Etat a manifestement été récupérée par une organisation religieuse. Si cela ne remet pas en cause la qualité des prestations, cela implique une sélection sur la base de normes religieuses et culturelles qui ne sont pas en accord avec le principe de gestion de la diversité culturelle (CDGM, 2002).

Des immeubles situés à côté de l'école accueillent la communauté rom. Ils sont mal entretenus et surpeuplés, comme on s'en rend compte de l'extérieur. Des groupes d'enfants jouaient dans les espaces entre l'école et les habitations alors qu'ils auraient dû être à l'école au moment de notre visite.

Les élèves qui ont terminé l'école primaire peuvent poursuivre dans le secondaire. Les habitants de la région étant dans une très grande précarité financière, ils ont droit à des aides pour l'achat de livres et même de nourriture. Mais, étant donné que les Roms qui souhaitent entrer au collège ne perçoivent aucune aide, que les transports coûtent cher et que la majorité des parents n'accordent pas d'importance



à l'enseignement scolaire, seul un faible pourcentage de Roms va au collège. Les enfants qui vivent ici sont décrits comme "socialement défavorisés".

La situation serait due à :

- l'inefficacité et au faible niveau d'éducation de certains administrateurs de la ville ;
- un manque sérieux d'animateurs – souvent remplacés par des parents « qui gardent leurs enfants » ; et
- aux « petits pas » faits par l'Etat, des pas sans commune mesure avec les besoins, énormes dans la région.

L'équipe d'étude internationale salue malgré tout les efforts déployés par divers secteurs pour atténuer et si possible éliminer les tensions qui existent entre la minorité rom et les acteurs sociaux de la population majoritaire. Cependant, elle ne peut pas taire une injustice criante : l'absence de tensions avec les autres groupes minoritaires et l'incapacité manifeste de la société majoritaire, à tous les niveaux, à dissocier la « question rom » du « problème rom ». L'équipe recommande fermement que référence soit faite aux recommandations énumérées dans le Troisième rapport sur la Slovaquie, adopté le 27 juin 2003 et publié le 27 janvier 2004 par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Les recommandations pour une réponse forte et une adoption rapide des lois restent valables.

Ce que nous avons pu observer et ce qui a été dit plus haut témoignent d'une situation marquée par la méfiance mutuelle et les préjugés. Vu la situation sociale et économique actuelle, les choses ne s'amélioreront que si la société et les institutions slovaques font confiance et acceptent les Roms.

Du point de vue de l'équipe, la première étape à cet égard consiste à changer les mentalités pour que les Slovaques acceptent les Roms en tant que concitoyens, avec leurs différences, refusent toute approche paternaliste pour résoudre les problèmes et reconnaissent les responsabilités là où des irrégularités et des lacunes ont été identifiées.

Éliminer les obstacles, visibles et invisibles, qui empêchent les Roms de participer vraiment à la société civile est une priorité absolue. Leur représentation à tous les niveaux doit être renforcée et introduite, et leurs conditions sociales améliorées, plus encore dans les zones rurales que dans les villes, pour qu'elles soient équivalentes et égales à celles de la majorité de la population.

Sans prétendre avoir une connaissance parfaite des origines de cette situation, l'équipe recommande de superviser et d'évaluer la mise en place de programmes conçus spécialement pour les Roms et de sensibiliser la population à cette minorité. Pour l'équipe, il s'agit d'un défi que le pays et plus encore la politique de jeunesse doivent relever.





5. Aide au développement de la politique de jeunesse

Le chapitre 2 présente les éléments fondamentaux requis pour le développement, la mise en œuvre et la mise à disposition de la politique de jeunesse telle que proposée par les rapports d'un groupe d'experts du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, néanmoins, il existe une liste plus large de questions et de considérations. Les chapitres 3 et 4 abordent *a.* le rôle des principales structures créées pour la politique de jeunesse et *b.* les trois domaines d'intérêt que l'équipe d'étude internationale doit évaluer à la demande de la Slovaquie. A l'occasion de deux discussions, un nombre important de problèmes et questions mineurs et majeurs ont été formulés – des questions qui indiquent la qualité de la planification, les lacunes à combler d'urgence et les problèmes endémiques dus à la situation et qu'on ne peut pas balayer d'un coup de baguette magique.

Ce chapitre se concentre sur d'autres aspects délicats qui doivent être pris en considération.

Soutenir le développement de la politique de jeunesse n'est pas rien, car cela requiert le soutien d'un grand nombre d'acteurs clés, dont les premiers sont les politiques, les professionnels de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes. Alors que les politiques ont la responsabilité de produire une stratégie, comme le processus de décentralisation évoqué au chapitre 4, il revient aux professionnels de la jeunesse et aux jeunes de la mettre en œuvre. Il est primordial que la politique de jeunesse soit adaptée au contexte dans lequel elle est développée, ce qui ne signifie pas pour autant qu'un élément essentiel puisse être supprimé ou remplacé par un autre. Ainsi, de l'avis de l'équipe d'étude, des éléments comme les ressources humaines et financières, la recherche sur la jeunesse et la formation des travailleurs de jeunesse ne doivent-ils à aucun prix être écartés, comme le confirment les experts et l'expérience fournie par les douze rapports précédents.

5.1. Ressources humaines et financières

Ces ressources sous-tendent tout le processus de développement de la politique de jeunesse. Les ressources humaines sont logiquement indispensables à tous les niveaux d'action de la politique – développement, mise en œuvre et mise à disposition –, tandis que les ressources financières sont la colonne vertébrale qui maintient l'ensemble. Il est clair pour tous les acteurs obligés et intéressés de la politique de jeunesse que les ressources financières sont inadaptées et le resteront, comme c'est le cas dans tous les pays ou presque. Or il convient de rappeler que toute stratégie, quelle que soit celle retenue par les politiques, a besoin de moyens.



Le processus de décentralisation fiscale cache une autre réalité : inciter les municipalités à utiliser leur budget à bon escient, à fournir des services et à consolider l'offre actuelle. Cependant, il s'est avéré que les petites communes couraient le risque de se trouver isolées et il a été fait pression pour qu'elles aient plus d'argent. Le regroupement des petites communes avait été proposé (le processus devrait durer cinq ans). Bien que la possibilité de se regrouper existe légalement depuis 1990, l'activité n'a démarré que huit ans plus tard. La situation se complique encore lorsque les municipalités tirent leurs revenus des recettes fiscales.

L'équipe d'étude a en outre appris que la Charte européenne de l'autonomie locale n'a jamais été appliquée intégralement et que les municipalités ne sont autonomes qu'à hauteur de 10 % !

L'histoire se répète... pour englober d'autres phénomènes comme la taxe prélevée par certaines municipalités, qui n'est pas affectée au centre de loisirs ; un fort pourcentage va aux écoles, et les centres doivent se débrouiller pour trouver de l'argent. Selon l'un des participants, actuellement, « l'autonomie existe uniquement sur le papier ». Peut-être a-t-il raison.

-----> 5.2. Recherche sur la jeunesse

La politique de jeunesse doit s'appuyer sur des données scientifiques (voir le point 2.5), fournies par la recherche sur la jeunesse.

Les conditions de vie et les transitions des jeunes sont devenues si complexes qu'il est de plus en plus difficile pour les chercheurs de convaincre les décideurs politiques de la pertinence de leurs conclusions. Jusqu'à présent, le principe qui sous-tend l'un des principaux objets de la recherche, « la valeur de la recherche dépend de son influence sur la politique et les pratiques », ne peut pas être nié ni rejeté. Si l'action politique s'appuie sur le consensus mou de solutions populaires, elle perd de sa substance. Nias (1972) (cité par Thorp, 1987) ne le dit pas autrement : « La politique devrait être formée et informée par la pratique, une vraie participation et une influence compétente de ceux qui ont pour mission de faire mieux comprendre les problèmes : les chercheurs ».

En ce qui concerne la situation de la recherche sur la jeunesse en Slovaquie, l'équipe d'experts s'appuie sur quatre sources d'information : *a.* une discussion avec des représentants de la communauté scientifique ; *b.* une présentation des résultats de la recherche résumée dans le Rapport national ; *c.* le Rapport national et *d.* une ou deux discussions informelles avec des chercheurs. La question a également été soulevée à l'occasion de discussions portant sur d'autres sujets.

A partir de ces quatre ou cinq sources, l'équipe a retenu que :

- la Slovaquie compte des chercheurs très pointus, dont certains jouissent d'une réputation internationale ;
- le Rapport national cite un groupe de chercheurs chargés de l'évaluer. Il fournit également une description complète des résultats scientifiques sur, notamment, l'intérêt des jeunes pour la politique, le bénévolat, la mobilité et l'UE ;
- la recherche manque de moyens en Slovaquie. Le ministère de l'Éducation a mis en place un programme d'études de troisième cycle ouvert aux jeunes diplômés. Il existe parallèlement des programmes qui s'adressent aux jeunes chercheurs et diplômés de moins de 35 ans ;

- bien qu'un journal – *Jeunesse et société* – ait été lancé en 1995 à l'initiative du ministère de l'Education, « il n'existe pas d'institution spécialisée dans les études sur la jeunesse ». Les travaux menés par les pionniers de la recherche dans les années 1960 ont été balayés par les politiques dans les années 1970 et, à présent, « la recherche sur les jeunes n'est pas organisée ». « La recherche se portait mieux sous le régime communiste » ;
- « la recherche n'est pas suivie d'action politique » ;
- « le problème des jeunes incombe fortement au ministère de l'Education » ; « il faudrait créer un ministère de la Jeunesse » ;
- certaines entités, comme des universités et des instituts, ont conduit des activités de recherche sur les loisirs, la santé, les valeurs, la consommation de drogues, les personnes qui ont des besoins particuliers, etc. Mais les chercheurs universitaires réfutent toujours le concept d'apprentissage non formel ;
- IUVENTA – fer de lance du ministère de l'Education – effectue des recherches conformes aux demandes du gouvernement ; et
- « Le Rapport national ne fait que décrire longuement les conclusions scientifiques. Il ne propose aucune analyse critique de la situation ».

Comme le préambule et le rapport le précisent, il est possible que l'équipe d'étude, faute d'avoir le temps et les moyens de confirmer ou d'infirmier ce qui s'est dit et faute de pouvoir comprendre directement les propos tenus (recours à des interprètes), ait été induite en erreur dans son interprétation des événements. Les commentaires faits plus haut reflètent diverses impressions éventuellement générées par un problème de langue ou d'interprétation des idées, ou une incertitude quant à ce qui a effectivement été fait.

Certaines questions sont restées sans réponse :

- comment la recherche sur la jeunesse est-elle organisée en Slovaquie ?
- quels sont actuellement les principaux domaines de responsabilités ?
- quel usage les ministères font-ils des données scientifiques ?
- de quelle manière une politique de jeunesse peut-elle contribuer à la modernisation et à la formation de l'identité si le travail scientifique n'est pas à la base de la politique ?

→ 5.3. Formation des travailleurs de jeunesse

La mise à disposition de la politique de jeunesse dépend en grande partie du degré d'implication des professionnels et des jeunes. Si les premiers sont représentés par des personnes agréées et des organisations officielles, les seconds peuvent être liés à des ONG ayant des orientations diverses, qu'elles soient politiques, philanthropiques, sportives ou religieuses. Bien sûr, une majorité de jeunes n'appartient à aucune organisation. D'après le Rapport national, moins de 10% des jeunes font partie d'organisations (p. 159).

Si l'on prend un échantillon de personnes qui travaillent auprès des jeunes, on peut identifier quatre catégories de travailleurs de jeunesse et animateurs :

- les professionnels qui ont suivi une formation spécialisée et dont les compétences sont certifiées par un diplôme. Ils sont officiellement reconnus. Parmi eux, on trouve les psychologues, les psychiatres, les travailleurs sociaux et les enseignants ;
- les paraprofessionnels qui n'ont pas de formation spécialisée et qui ne sont soumis à aucune obligation professionnelle (déontologie, code d'éthique et adhésion à une association professionnelle) ;
- les pseudo-professionnels qui se sont autoproclamés travailleurs de jeunesse, sans formation ni obligations quelconques ; et
- les bénévoles qui appartiennent à une organisation ou qui travaillent sur une base individuelle – ils ne gagnent rien (ni argent ni quoi que ce soit de personnel), sont très enthousiastes, remplis d'espoir et d'optimisme.

Les informations recueillies indiquent que les professionnels s'impliquent dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de l'environnement, ainsi que dans la question des minorités. Les bénévoles sont des travailleurs de jeunesse et des animateurs, un secteur qui, en Slovaquie, repose lourdement sur leurs épaules. Si travailler auprès des jeunes en dehors du système éducatif gouvernemental est le meilleur moyen d'accéder à l'éducation et à l'apprentissage non formels, les travailleurs doivent pouvoir traiter les besoins complexes des jeunes. Inutile de dire que cela exige d'eux un esprit d'équipe, des compétences en communication et autant que possible une bonne compréhension des problèmes des jeunes, comme la culture populaire, la délinquance, les médias, la sexualité et les addictions. Contrairement aux professionnels, les bénévoles qui n'y sont pas préparés ne semblent avoir accès à des possibilités d'apprentissage non formel.

Aussi louable le travail des bénévoles soit-il, le fait est que la qualité du travail dépend de la formation professionnelle basée sur un socle de connaissance solide et une bonne vision de l'autonomie, de l'autorité et de la gestion.

Cet aspect du « travail de la jeunesse » est absent en Slovaquie – une situation qui n'est d'ailleurs pas rare dans un certain nombre de pays européens. Le débat n'est pas clos en ce qui concerne le type de formation dont les travailleurs de jeunesse devraient bénéficier, tout comme celui sur la reconnaissance, la validation et l'accréditation de l'apprentissage non formel. Cependant, il convient d'attirer l'attention des autorités slovaques sur le fait que la situation a énormément évolué dans ce domaine, grâce aux efforts conjoints du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.

Le problème le plus préoccupant, selon l'équipe d'experts, résulte de certains propos sur l'apprentissage non formel. Le concept d'apprentissage non formel est « relégué » au rang d'apprentissage par le biais des loisirs et du travail extrascolaire organisé de manière formelle, principalement parce que les travailleurs de jeunesse se considèrent eux-mêmes comme des « pédagogues ».

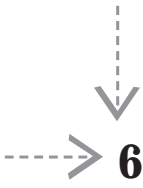
Il est recommandé de sortir les questions de jeunesse du système éducatif formel, de créer des programmes de formation au travail de la jeunesse adaptés à la Slovaquie, de promouvoir des projets de recherche dans le domaine de l'apprentissage non formel et d'inclure les principes de l'apprentissage non formel dans la politique de jeunesse.



Il convient de faire régulièrement référence aux ouvrages édités par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, d'inciter les organisations de jeunesse à suivre les formations proposées par les centres de Strasbourg et Budapest en les soutenant financièrement.

Enfin, pour conclure ce chapitre, il convient de rappeler qu'en soutenant cette politique de jeunesse, en la dotant des moyens humains et financiers nécessaires, d'orientations fondées sur les données scientifiques et de travailleurs qualifiés, on encourage la citoyenneté active – « le noyau dur de la politique de jeunesse ».





6. Action de la politique de jeunesse

Le présent rapport a abordé certains domaines et problèmes clés de la politique de jeunesse. La question de l'intégration et de la coordination, d'une législation à part et d'orientations fondées sur des données scientifiques, ainsi que les grands enjeux que doivent relever les acteurs politiques slovaques ont été traités pendant les deux visites effectuées en novembre 2004 et février 2005. Les commentaires et les recommandations invitent à une réflexion critique en vue d'une meilleure coordination et compréhension des objectifs et des buts poursuivis par une politique de jeunesse.

Faute de temps, et en raison de la nature dynamique de l'étude, il n'a pas été possible d'examiner certains obstacles. Le rapport sera éventuellement enrichi d'amendements et de nouveaux développements législatifs et structurels. Le lecteur pourra se faire une vue d'ensemble de la situation en se reportant aux commentaires de l'équipe d'étude et au Rapport national de la politique de jeunesse de la République slovaque.

Cependant, pour que ce rapport soit complet, un commentaire final est joint sur la formation de nouvelles identités que la Slovaquie en général, et les jeunes en particulier, sont en train de vivre et continueront de vivre après une période de transition vers une pleine démocratie. «La question n'est pas tant "qui nous sommes" ou "d'où nous venons" que "ce que nous voulons devenir", "comment nous sommes représentés" et "comment cela influe sur ce que nous voulons représenter".» (Isin et Wood, 1999, p. 16).

L'importance de ce point réside dans le lien entre identité et citoyenneté. Tandis que l'identité a un poids social et culturel, la seconde a un poids légal et contrôle les droits et obligations civils, politiques et sociaux. Le problème que fait resurgir cette relation provient de la manière dont les nouvelles identités trouveront leur place ou seront situées dans une société qui promet de réviser les lois qui réglementent les droits et les obligations.

De plus, la formation de nouvelles identités fera apparaître une fragmentation. Les jeunes n'ont pas le même poids social et culturel ni le même genre de poids que les adultes. La nouvelle nation en construction inclut donc une diversité d'identités qui peuvent avoir, ou plutôt auront, différentes perceptions de ce que sont leurs droits et obligations.

Cela étant, le concept de la «citoyenneté active» joue un rôle de premier plan dans le modèle européen de politique de jeunesse. Il reste beaucoup à faire pour que les gens deviennent des citoyens actifs de la société civile.



Deux questions se posent : quel est l'impact de la transition et de la modernité sur la politique de jeunesse ? comment la politique de jeunesse peut-elle s'adresser aux jeunes citoyens accablés par le fardeau d'une société adulte paternaliste dans une société moderne et émancipée ?

La réponse peut être apportée par le concept de développement de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Cela ne signifie pas que la politique de jeunesse soit un remède universel à tous les problèmes. Il s'agit davantage d'une question d'engagement pour une réponse de la politique de jeunesse aux signes du temps.

-----> 6.1. Intégration

La première réponse de la politique de jeunesse aux deux questions soulevées vise à présenter un front commun contre toute forme de fragmentation. Comme précisé au chapitre 2, il est capital que la politique de jeunesse soit intégrée et intégrante pour que les responsabilités soient équitablement partagées entre les principaux domaines et éviter ainsi qu'un seul domaine dicte la conduite à tenir. Le rôle dominant du ministère de l'Éducation a d'ores et déjà été analysé, il convient maintenant d'étudier la façon dont les problèmes de la jeunesse peuvent être pris en compte dans d'autres politiques. Des questions telles que le chômage, la santé, l'environnement et l'égalité des chances, par exemple, renvoient à un domaine précis et les jeunes sont considérés comme un problème qui requiert l'attention particulière d'une figure maternelle ou paternelle. A l'opposé, si l'on aborde ces questions en consultant les représentants des jeunes ou, le cas échéant, les jeunes individuellement, ces derniers deviennent une ressource. Ainsi, le premier pas vers l'intégration devient une véritable participation – un élément qui aide les jeunes à devenir des citoyens vraiment actifs.

Le logement est un domaine particulièrement important de la politique de jeunesse qui peut servir d'exemple. L'équipe d'étude a eu accès à une description détaillée et complète de la tâche du ministère chargé de cette question. Il n'est pas question de remettre en cause les efforts louables déployés pour apporter des réponses au problème du logement en Slovaquie. Des allocations et diverses formes d'aide sont au programme du ministère. L'équipe d'étude a été informée du fait que « le système ne se concentre pas spécialement sur les jeunes » et que « les décisions politiques ne sont pas contrôlées », de sorte que le budget de l'Etat est presque épuisé et qu'aucune information précise n'est disponible sur les conditions de vie des jeunes – sont-ils satisfaits ou sont-ils contraints de rester chez leurs parents ?

Ce rapport n'a pas vocation à débattre des causes d'un problème ou des effets d'un autre. Cependant, cette information révèle clairement un manque de possibilités pour les jeunes qui décident de quitter leur famille, qu'ils souhaitent être indépendants, faire des études ou travailler.

En résumé, on constate que les problèmes de logement, de mobilité, de droits des jeunes et d'indépendance surgissent simultanément – tous sont inscrits dans le « programme d'opportunités et d'expériences » encouragé par le Conseil de l'Europe.

-----> 6.2. Anticipation

Anticiper plutôt que réagir permettra de maintenir et de renforcer le principe d'intégration dans la politique de jeunesse, ce qui est plus facile à dire qu'à faire. Une société comme la Slovaquie, qui est en pleine transition, qui a dû prendre des mesures économiques et sociales drastiques et rapides, et qui de surcroît n'est



que depuis peu membre de l'Europe élargie, ne peut pas répondre aux problèmes typiques d'une société moderne. Toutefois, au moment de développer une politique moderne de jeunesse, cette même société ne peut se soustraire au fait qu'elle a la responsabilité de créer de nouvelles dimensions sociales qui permettront de créer une nation moderne. Si elle ne succombe pas au « d'où nous venons », la République slovaque peut anticiper les problèmes.

L'équipe d'étude a entendu dire à maintes reprises que tout était mieux organisé avant 1989, qu'il n'y avait presque pas de chômage et que l'immense majorité des jeunes appartenait à l'une ou l'autre organisation (mais surtout à « l'autre » !). On peut y voir le résultat d'une situation où le pays manque encore de recul par rapport à son indépendance et où les racines plongent dans des structures d'Etat, et non dans une société moderne régie par l'économie de marché, l'individualisme et la quête de compétences.

L'anticipation peut revêtir différentes formes et se prête à diverses situations. Les niveaux de participation, la représentation dans des comités, la promotion de la responsabilité individuelle et l'aide morale et financière apportée à des projets sont quelques-uns des moyens d'explorer et de former les compétences des jeunes. L'expérience de l'équipe d'étude à cet égard fut plutôt négative.

Ainsi, la participation des jeunes à la gestion des centres de loisirs est-elle nulle ; ils ne sont pas représentés dans les bureaux de l'emploi ; les Roms ne bénéficient pas des plans d'action faute de qualification et les jeunes sont souvent perçus comme étant « démotivés ». Il n'a jamais été question d'encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes – des compétences qui pourraient aisément contribuer à résoudre le problème de l'emploi en Slovaquie.

Aussi générales ces considérations puissent-elles paraître, elles sont révélatrices de l'incapacité d'une société à prendre les risques nécessaires et à promouvoir l'égalité et l'équité à tous les niveaux. Une politique de jeunesse ne peut pas résoudre les problèmes mais elle peut encourager la valeur de l'éducation à la citoyenneté par la participation – c'est-à-dire par l'engagement responsable dans la société civile.


-----> 6.3. Indicateurs

Il ne suffit pas qu'une politique de jeunesse cerne des buts et des objectifs, prépare la création de structures, encourage la mise en œuvre, anticipe et encourage la citoyenneté active.

Les objectifs doivent pouvoir être mesurés sur la base d'indicateurs de performance et de critères de qualité. Le succès d'une action réfléchie dépend largement des résultats mesurés en termes de performances, par le biais de statistiques, de données scientifiques qualitatives et d'un *feedback* permanent.

L'équipe d'étude n'a pas eu le temps de discuter dans le détail de la situation slovaque en la matière. Le Rapport national et les participants aux réunions ont fourni des informations statistiques. Bien que certaines données soient obsolètes en raison du temps écoulé entre leur collecte et la publication des résultats, il a été possible d'en savoir davantage sur l'éducation des jeunes, leurs loisirs, la santé et les relations familiales, etc. Toutefois, il n'est nulle part fait mention d'indicateurs ou de critères de qualité. Il est recommandé aux autorités slovaques de se référer aux publications du Conseil de l'Europe sur la formulation et l'application des politiques de jeunesse (Conseil de l'Europe, 2003b, p. 16) ainsi que sur les indicateurs de la politique de jeunesse (Conseil de l'Europe, 2003a, p. 1)





7. Note finale

Et maintenant ?

L'équipe d'étude internationale du Conseil de l'Europe et les décideurs politiques slovaques ont beaucoup appris de ces rencontres.

Les experts ont posé un « regard étranger » sur la situation, mais ils n'ont probablement pas disposé d'assez de temps pour se concentrer autant qu'ils l'auraient souhaité sur les besoins de la politique de jeunesse. L'expertise et la volonté d'aider et de conseiller dans un esprit de loyauté ont guidé leur évaluation de la situation. Ils saluent les efforts faits par les personnes rencontrées, qui ont contribué aux discussions et travaillé en coulisse et en amont de la visite des experts. Les lacunes, échecs et erreurs identifiés résultent du courage dont ils ont fait preuve pour relever les défis posés au pays en général et à la politique de jeunesse en particulier. Et si l'équipe n'a pas traité certains besoins ou si elle a semblé mal comprendre les problèmes, cela est dû aux difficultés à surmonter, inhérentes à la promotion d'un modèle de politique de jeunesse très exigeant.

La réaction des politiques à l'évaluation de l'équipe d'étude est un enseignement en soi. Peut-être la balle est-elle dans leur camp ! La question de la politique de jeunesse sur l'apprentissage tout au long de la vie, par le biais de l'éducation formelle et informelle, peut être le moyen d'obtenir une meilleure compréhension des besoins fondamentaux des jeunes. Les concepteurs de la politique de jeunesse devraient tirer profit des louanges et des critiques formulées par l'équipe d'étude. Ils peuvent consolider ce qu'ils ont entrepris en exploitant plus de ressources, en créant des synergies et en comblant peu à peu les fossés politiques.



8. Recommandations

En plus des recommandations qui ponctuent le présent rapport, l'équipe d'étude internationale formule les recommandations suivantes :

8.1. Le rôle dominant, mais nécessaire, du Département de l'enfance et de la jeunesse du ministère de l'Education devrait être consolidé, de manière qu'il puisse jouer un rôle politique en tant que secrétariat d'un futur comité gouvernemental de coordination où seraient représentés les ministères responsables des différents aspects de la politique de jeunesse. Il devrait solliciter régulièrement les conseils des entités nationales et locales, du Conseil national de la jeunesse, des ONG et des jeunes.

8.2. Le processus de décentralisation des financements et de l'éducation doit être révisé. Il doit être axé plus concrètement sur l'autonomie et la gouvernance locale. Les restrictions et obstacles qui pèsent sur les municipalités de différentes tailles doivent être corrigés pour éviter des divisions inutiles entre les grandes et petites communes urbaines et rurales.

8.3. La participation dans tous les quartiers et à tous les niveaux doit être basée sur l'orientation, l'équité et les compétences. Des représentations symboliques ne reflètent pas une participation réelle et autonome. Cette stratégie s'applique en particulier aux ONG, comme le Conseil de la jeunesse de Slovaquie, et à la minorité des Roms.

8.4. Les programmes de formation et les plans d'action doivent s'appuyer davantage sur l'intégration dans la société que dans le système. L'application des programmes actuels doit être renforcée, les obstacles comme le manque de reconnaissance accordée à l'expérience et le manque de moyens doivent être éliminés.

8.5. Il faut stimuler l'esprit d'entreprise.

8.6. Toutes les formes de discrimination cachées envers les minorités roms et les autres minorités sont indignes d'un processus démocratique. Les mesures proposées devraient être mises en œuvre sans délai.

8.7. L'éducation et l'apprentissage non formels étant complémentaires du système formel, ils sont prioritaires parmi les éléments fondamentaux de la politique de jeunesse.

8.8. Les programmes de formation des travailleurs de jeunesse et des animateurs sont une autre priorité.



8.9. L'élaboration et l'application de lois claires sur le financement/cofinancement et sur le travail lié à la jeunesse ou une loi plus générale sur la jeunesse devraient être lancées dès maintenant.

8.10. L'implication de la communauté scientifique devrait être plus visible. Sa contribution à une politique de jeunesse scientifiquement fondée est essentielle à une époque où les conditions de vie changent vite.





Bibliographie

Azzopardi, A. E., «Research, policy and practice», section 5, in *Youth Research in Europe: the next generation*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2001.

du Bois-Reymond, M., «I don't want to commit myself yet: young people's life concepts», in *Journal of Youth Studies*, 1, 1, 1988, pp. 63-79.

CDMG (Comité européen sur les migrations), *Current Trends in International Migration in Europe*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2002.

Commission européenne, *A New Impetus for European Youth: White Paper*, Commission européenne, Bruxelles, 2002.

Commission européenne, *Joint Report on Social Protection and Social Inclusion* (http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/joint_rep_en.htm), 2005.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, *Third Report on Slovakia*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2004.

Conseil de l'Europe, *Experts Group on Youth Policy Indicators – final report*, Council of Europe Youth Directorate (CDEJ), Strasbourg, 2003a.

Conseil de l'Europe, «Progress report on the implementation of the intergovernmental programmes of activities: January-September 2004», Secretariat memorandum prepared by the Directorate of Youth and Sport (CDEJ), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2004.

Conseil de l'Europe, *Select Committee of Experts on the Establishment of Guidelines for the Formulation and Implementation of Youth Policies*, Council of Europe Youth Directorate (CDEJ), Strasbourg, 2003b.

Faltan, L. et Krivy, V., «Slovakia: changes in public administration», section 6, in Kirchner, E. J., *Decentralisation and Transition in the Visegrad*, Macmillan, Londres, 1999.

Freire, P. et Shor, I., *A Pedagogy for Liberation: dialogues on transforming education*, Bergin & Garvey, New York, 1987.

Insin, E. F. et Wood, P. K., *Citizenship and Identity*, SAGE Publications, Londres, 1999.

IUVENTA, *IUVENTA*, information leaflet, 2004.



IUVENTA/Ministry of Education, «State policy related to children and youth in Slovak Republic», Draft from the Report about the situation of public policy related to children and youth in the Slovak Republic, Bratislava, 2004.

Machacek, L., *State Youth Policy in the Modernisation Process in Slovakia* (<http://www.alli.fi/youth/research/ibyr/youthpol.html>), s.d.

Machacek, L., *Youth in Slovakia and European Identity*, Institute of Sociology of Slovak Academy of Sciences, Bratislava,, 2004.

Machacek, L., *Youth Policy and Youth Work in Slovakia*, SLYICA, Bratislava, 1999.

Malova, D., «Slovakia: from the ambiguous constitution to the dominance of informal rules», section 13, in Zielonka, J., *Democratic Consolidation in Eastern Europe*, Oxford University Press, Oxford, 2001.

Ministry of Education, *International Student's Guide to the Slovak Republic*, Harlequin Quality s.r.o., Košice, 2003.

Ministry of Education, Department of Children and Youth, *National Report on Youth Policy in the Slovak Republic*, loose-leaf copy (February 2005), Ministry of Education of the Slovak Republic, Bratislava, 2005.

Ministry of Education, *The Conception of State Policy towards Children and Youth in the Slovak Republic to 2007*, IUVENTA, Bratislava, 2002.

Ministry of Education, *Youth Council of Slovakia* (booklet), Ministry of Education of the Slovak Republic, Bratislava, s.d.

Ministry of Education, in co-operation with IUVENTA, *Youth in Slovakia*, Ministry of Education of the Slovak Republic, Bratislava, 2003.

Office of the Government Commissioner for Romany Issues, «Comprehensive Development Programme for Roma Settlements», handout, s.d.

Serrano, P., *Enhancing Youth Employability through Social and Civil Partnerships*, European Trade Union Institute, Bruxelles, 2001.

Siurala, L., *European Framework of Youth Policy*, Council of Europe Youth Directorate (CDE), 2004/13), 2004.

Thorp, J., «Accountability versus participation?», in Hughes, M. *et al.*, *Managing Education – the system and the institution*, Cassell Educational, Londres, 1987.

Williamson, H., *Supporting Young People in Europe: principles, policies and practice*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2002.



Sites web

www.anekei.com/facts/Slovakia.html (consulté le 18 novembre 2004).

www.slovakia.org/society.htm (consulté le 18 novembre 2004).

www.e-paranooids.com/d/de/decentralisation.html (consulté le 6 janvier 2005).

www.gfa-group.de/firmenstart/druck/druckversion_4313.html (consulté le 6 janvier 2005).

www.keysheets.org/red_11_decentra_gov.html (consulté le 6 janvier 2005).

www.oki.hu/article.php?kod=decentralisation-1-Policy.html (consulté le 6 janvier 2005).

www.aku.edu/ied/raps/policydialogue/raps.shtml (consulté le 13 janvier 2005).

www.slovakspectator.sk/clanok-15772.html (consulté le 13 janvier 2005).

www.slovakia.org/sk-facts.htm (consulté le 11 février 2005).

http://www.vlada.gov.sk/decentralizacia/dokumenty/vniznansky_en.rtf (consulté le 13 février 2005).

http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2005/jan/jrpspi_2005_annex_en_pdf (consulté le 13 février 2005).





Annexe I – Programme de la première visite

Lundi 1^{er} novembre 2004

Arrivée

Mardi 2 novembre 2004

Ministère de l'Éducation : accueil, brève présentation de la politique de jeunesse slovaque, information sur le processus de préparation du Rapport national, éducation, sport, loisirs

Conseil national de la République slovaque/parlement : Comité de l'éducation, de la jeunesse et de la culture – politique de jeunesse et législation)

Conseil de la jeunesse de Slovaquie et organisations actives auprès des jeunes et fondations

Mercredi 3 novembre 2004

Bureau du gouvernement : problème des minorités, processus d'intégration européenne

Ministère de la Construction et du Développement régional (logement)

Ministère de la Culture

Jeudi 4 novembre 2004

Ministère de l'Intérieur : phénomènes sociaux négatifs, crime, bénévolat

Ministère de la Défense

Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille de la République slovaque : famille, employabilité, autres formes d'éducation

Rencontre avec des chercheurs impliqués dans la politique de jeunesse

Vendredi 5 novembre 2004

Ministère de la Santé

ZMOS et responsable adjoint de la décentralisation (Association des villes et des communes de Slovaquie – niveau régional du travail lié à la jeunesse et de la politique de jeunesse)

Samedi 6 novembre 2004

Départ



Annexe II – Programme de la deuxième visite

Lundi 14 février 2005

Arrivée.

Mardi 15 février 2005

Réunion avec des représentants du Département de l'enfance et de l'adolescence et de IUVENTA.

Visite du centre de loisirs MIKADO à Košice – réunion avec des représentants du centre de loisirs, du conseil régional des jeunes et avec des jeunes.

Mercredi 16 février 2005

Visite du bureau de l'emploi, rencontre avec des jeunes chômeurs et des représentants de l'Académie de l'éducation (recyclage), discussions axées sur le problème des jeunes Roms.

Rencontre avec des représentants de la région et de la municipalité, et du parlement des étudiants.

Visite de Lunik IX – rencontre avec des représentants de Romintegra 7777 (qui travaille auprès des jeunes Roms) et des jeunes Roms.

Judi 17 février 2005

(Prešov)

Réunion avec des représentants d'ONG actives auprès des jeunes.

Visite du bureau de l'emploi et rencontre avec des jeunes sans emploi.

(Lipany)

de la fondation Modra Torysa – rencontre avec des bénévoles régionaux (annulée).

Vendredi 18 février 2005

(Bratislava)

Réunion et déjeuner avec des représentants des ministères.

Samedi 19 février 2005

Réunion interne.

Dimanche 20 février 2005

Départ.



Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
B-1040 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 231 04 35
Fax: +32 (0)2 735 08 60
E-mail: order@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202 Koningslaan
B-1190 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 538 43 08
Fax: +32 (0)2 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
1-5369 Canotek Road
OTTAWA, Ontario K1J 9J3, Canada
Tel.: +1 613 745 2665
Fax: +1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CZECH REPUBLIC/ REPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.
Klecakova 347
CZ-180 21 PRAHA 9
Tel.: +420 2 424 59 204
Fax: +420 2 848 21 646
E-mail: import@suweco.cz
<http://www.suweco.cz>

DENMARK/DANEMARK GAD

Vimmelskafet 32
DK-1161 KØBENHAVN K
Tel.: +45 77 66 60 00
Fax: +45 77 66 60 01
E-mail: gad@gad.dk
<http://www.gad.dk>

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
PO Box 128
Keskuskatu 1
FIN-00100 HELSINKI
Tel.: +358 (0)9 121 4430
Fax: +358 (0)9 121 4242
E-mail: akatilaus@akateeminen.com
<http://www.akateeminen.com>

FRANCE

La Documentation française
(diffusion/distribution France entière)
124, rue Henri Barbusse
F-93308 AUBERVILLIERS CEDEX
Tél.: +33 (0)1 40 15 70 00
Fax: +33 (0)1 40 15 68 00
E-mail: commande@ladocumentationfrancaise.fr
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Librairie Kléber

1 rue des Francs Bourgeois
F-67000 STRASBOURG
Tel.: +33 (0)3 88 15 78 88
Fax: +33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: francois.wolfermann@librairie-kleber.fr
<http://www.librairie-kleber.com>

GERMANY/ALLEMAGNE

AUSTRIA/AUTRICHE
UNO Verlag GmbH
August-Bebel-Allee 6
D-53175 BONN
Tel.: +49 (0)228 94 90 20
Fax: +49 (0)228 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann s.a.
Stadiou 28
GR-105 64 ATHINAI
Tel.: +30 210 32 55 321
Fax: +30 210 32 30 320
E-mail: ord@otenet.gr
<http://www.kauffmann.gr>

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service kft.
1137 Bp. Szent István krt. 12.
H-1137 BUDAPEST
Tel.: +36 (06)1 329 2170
Fax: +36 (06)1 349 2053
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
I-50125 FIRENZE
Tel.: +39 0556 483215
Fax: +39 0556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

MEXICO/MEXIQUE

Mundi-Prensa México, S.A. De C.V.
Rio Pánuco, 141 Delegación Cuauhtémoc
06500 MÉXICO, D.F.
Tel.: +52 (01)55 55 33 56 58
Fax: +52 (01)55 55 14 67 99
E-mail: mundiprensa@mundiprensa.com.mx
<http://www.mundiprensa.com.mx>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale Publicaties b.v.
M.A. de Ruyterstraat 20 A
NL-7482 BZ HAAKSBERGEN
Tel.: +31 (0)53 5740004
Fax: +31 (0)53 5729296
E-mail: books@delindeboom.com
<http://www.delindeboom.com>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
N-0314 OSLO
Tel.: +47 2 218 8100
Fax: +47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 ul. Obroncow
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: +48 (0)22 509 86 00
Fax: +48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
(Dias & Andrade, Lda.)
Rua do Carmo, 70
P-1200-094 LISBOA
Tel.: +351 21 347 42 82 / 85
Fax: +351 21 347 02 64
E-mail: info@livrariaportugal.pt
<http://www.livrariaportugal.pt>

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir
9a, Kolpachnyi per.
RU-101000 MOSCOW
Tel.: +7 (8)495 623 6839
Fax: +7 (8)495 625 4269
E-mail: orders@vesmirbooks.ru
<http://www.vesmirbooks.ru>

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, s.a.
Castelló, 37
E-28001 MADRID
Tel.: +34 914 36 37 00
Fax: +34 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

Van Diermen Editions – ADECO
Chemin du Lacuez 41
CH-1807 BLONAY
Tel.: +41 (0)21 943 26 73
Fax: +41 (0)21 943 36 05
E-mail: info@adeco.org
<http://www.adeco.org>

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
PO Box 29
GB-NORWICH NR3 1GN
Tel.: +44 (0)870 600 5522
Fax: +44 (0)870 600 5533
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk
<http://www.tsohop.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Company
468 Albany Post Road
CROTTON-ON-HUDSON, NY 10520, USA
Tel.: +1 914 271 5194
Fax: +1 914 271 5856
E-mail: info@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>



Le processus des analyses internationales a été introduit en vue de remplir trois fonctions distinctes:

- fournir des conseils sur les politiques nationales de jeunesse;
- identifier les composantes dont la combinaison pourrait constituer une approche à une politique de jeunesse en Europe;
- contribuer à un processus d'apprentissage lié au développement et à la mise en œuvre d'une politique de jeunesse.

La Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe s'est engagée dès 1997 dans les analyses internationales des politiques nationales de jeunesse. La République slovaque, à sa demande, est le douzième pays à faire l'objet d'une telle analyse. Ce rapport contient l'information recueillie par l'équipe du projet, ainsi que ses analyses et ses recommandations sur les axes de développement, les perspectives et les défis à l'horizon de la politique de jeunesse de la République slovaque.

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.

-----> ISBN 978-92-871-6229-8



↑
8€/12\$US

-----<
↑
<http://book.coe.int>